



LES COLLOQUES  
CERISY

# APPOSER SA MARQUE

*LE SCEAU ET SON USAGE  
AUTOUR DE L'ESPACE ANGLO-NORMAND*



Centre culturel international de Cerisy-la-Salle – 4-8 juin 2013

*Actes du colloque international*

édités par Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL

*publiés avec le concours de l'Office universitaire d'études normandes (université de Caen Normandie)*

PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE



ÉDITIONS DU LÉOPARD D'OR

2022

Colloque de Cerisy  
Centre culturel international de Cerisy-la-Salle  
F 50210 Cerisy-la-Salle (Manche)  
et Association des Amis de Pontigny-Cerisy  
27, rue de Boulainvilliers  
F 75016 Paris  
[www.ccic-cerisy.asso.fr](http://www.ccic-cerisy.asso.fr)

Colloque international  
*Apposer sa marque. Le sceau et son usage autour de l'espace anglo-normand*  
Centre culturel international de Cerisy-la-Salle  
4-8 juin 2013

*organisé par*

le Centre Michel-de-Boüard – Centre de recherches archéologique et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM), UMR 6273 (CNRS / Université de Caen Normandie) – Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5  
<http://www.unicaen.fr/craham/>

l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen Normandie – Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH), SH 221, Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5  
<http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/ouen>

le centre de Sigillographie et d'Héraldique des Archives nationales – Centre d'Accueil et de Recherche des Archives nationales (CARAN), 11, rue des Quatre-Fils, F 75003 Paris  
<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/site-de-paris>

*avec le soutien de*

la Société française d'héraldique et de sigillographie (SFHS) – 60, rue des Francs-Bourgeois, F 75141, Paris cedex 03 – <http://sfhs-rfhs.fr/>

la Société d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France – Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5

*Actes édités par*

Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL

*et publiés avec le concours de*

l'Office universitaire d'études normandes (OUEN)  
de l'université de Caen Normandie

© Société française d'héraldique et de sigillographie  
*Revue française d'héraldique et de sigillographie* – <http://sfhs-rfhs.fr>

© Éditions du Léopard d'Or – 8, rue du Couëdic, F 75014 Paris  
<http://www.leopardor.fr> – [leoparddor@gmail.fr](mailto:leoparddor@gmail.fr) – Tél. : 01 43 27 57 98 / 01 43 20 35 10

**Édition imprimée : ISSN 1158-3355 / Édition électronique : ISSN 2606-3972**

*Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2022 (électronique) / 2<sup>e</sup> trimestre 2023 (imprimée)*

Imprimé par Nidiaci Grafiche, San Giminiano (SI), Italia

Pour citer la version numérique de cet article :  
Michaël Bloche, « Les sceaux des abbés et du convent de l'abbaye de la Trinité de Fécamp jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Apposer sa marque. Le sceau et son usage autour de l'espace anglo-normand*, éd. C. Maneuvrier, J.-L. Chassel et C. Blanc-Riehl, Paris, Société française d'héraldique et de sigillographie - Éditions du Léopard d'Or, 2022, p. 75-102 ; en ligne :  
[http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/cerisy2013/cerisy2013\\_bloche.pdf](http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/cerisy2013/cerisy2013_bloche.pdf)

# SOMMAIRE

## PRÉSENTATION

par Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL, p. V-VII

## SCEAU ET PRATIQUES DE L'ÉCRIT EN NORMANDIE

*Apposer la marque de l'autorité :  
les sceaux des juridictions laïques en Normandie (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*

par Isabelle BRETTHAUER, p. 1-18

*Dire le sceau et l'acte de sceller dans les actes normands  
(XII<sup>e</sup>-début du XIII<sup>e</sup> siècle)*

par Grégory COMBALBERT, p. 19-32

*Vexin normand et Vexin français :  
une frontière politique peut-elle tracer une frontière sigillographique ?*

par Caroline SIMONET, p. 33-49

## LES MONASTÈRES DE NORMANDIE ET DU VAL DE LOIRE : SCEAUX, CHARTRIERS ET CARTULAIRES

*Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Savigny, de 1112 à 1300*

par Richard ALLEN, p. 51-74

*Les sceaux des abbés et du convent de l'abbaye de la Trinité de Fécamp  
jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle*

par Michaël BLOCHE, p. 75-102

*Sceaux et pratiques sigillaires des abbés normands (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*

par Christophe MAUDUIT (†), p. 103-124

*Transcrire sans dessiner les sceaux. Quel sens donner à cette démarche ?  
(France de l'Ouest, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*

par Chantal SENSÉBY, p. 125-145

## IMAGE ROYALE ET IDENTITÉ DES ÉLITES, DE L'OCCIDENT À BYZANCE

*Usages pratiques et symboliques des sceaux  
dans l'aristocratie anglo-normande (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*

par Maïté BILLORE, p. 147-175

*L'usage des sceaux à Byzance d'après ceux des Francs au service de l'Empire*

par Jean-Claude CHEYNET, p. 177-191

*Bullam meam plumbeam impono. Le scellement de plomb  
dans le Midi de la France (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*

par Laurent MACÉ, p. 193-205

*Sceau et pouvoir : l'usage du sceau par les rois du Portugal au Moyen Âge*

par Rosário MORUJÃO, p. 207-232

## MATRICES ET EMPREINTES : MATIÈRES ET TECHNIQUES

*La découverte de poils ou de cheveux humains dans les sceaux : valeurs symboliques des matériaux constitutifs des premiers sceaux royaux*

par Marie-Adélaïde NIELEN et Agnès PRÉVOST, p. 233-244

*Différenciation et rattachement. L'élaboration des sceaux des monastères normands et de leurs prieurés anglais au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*

par Markus SPÄTH, p. 245-257

*Le devenir post-mortem des sceaux médiévaux : le cas des matrices brisées*

par Ambre VILAIN, p. 259-272

## LA SIGILLOGRAPHIE : CONCEPTIONS, OUTILS ET MÉTHODES

*L'inventaire numérique des sceaux de Champagne-Ardenne : méthode et premiers résultats*

par Arnaud BAUDIN, p. 273-298

*Sceaux normands ou sceaux de la Normandie : l'édition des sources sigillaires (1834-1911)*

par Clément BLANC-RIEHL, p. 299-312

*Les collections de matrices comme source de l'histoire du sceau*

par Dominique DELGRANGE, p. 313-327

*Abréviations usuelles et références bibliographiques*, p. 329-340



*Ont participé à cet ouvrage :*

Richard ALLEN, docteur en Histoire, archiviste et chercheur à l'université d'Oxford (Magdalen College) ; Arnaud BAUDIN, docteur en Histoire, directeur adjoint des Archives et du Patrimoine du département de l'Aube ; Clément BLANC-RIEHL, historien de l'art, chargé d'études documentaires aux Archives nationales, responsable des collections sigillographiques ; Maïté BILLORÉ, maître de conférences à l'université Lyon III - Jean-Moulin ; Michaël BLOCHE, archiviste-paléographe, docteur en Histoire, directeur de la Mission de préfiguration des Archives nationales de la Principauté de Monaco ; Isabelle BRETTHAUER, docteure en Histoire, chargée d'études documentaires aux Archives nationales ; Jean-Luc CHASSEL, maître de conférences honoraire d'Histoire du droit à l'université Paris-Nanterre ; Jean-Claude CHEYNET, professeur émérite à l'université de la Sorbonne - Paris IV, directeur honoraire du Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance ; Grégory COMBALBERT, maître de conférences à l'université de Caen Normandie ; Dominique DELGRANGE, secrétaire général de la Société française d'héraldique et de sigillographie, membre de la Commission historique du Nord ; Laurent MACÉ, professeur à l'université Toulouse - Jean-Jaurès ; Christophe MANEUVRIER, maître de conférences à l'université de Caen Normandie ; Christophe MAUDUIT (†), doctorant en Histoire, université de Caen Normandie ; Rosário MORUJÃO, professeure à l'université de Coimbra ; Marie-Adélaïde NIELEN, archiviste-paléographe, docteure en Histoire, conservatrice en chef aux Archives nationales ; Agnès PRÉVOST, responsable de l'atelier de restauration et de moulage des sceaux aux Archives nationales ; Chantal SENSÉBY, maître de conférences à l'université d'Orléans ; Caroline SIMONET, professeure agrégée d'Histoire, docteure en Histoire ; Markus SPÄTH, professeur à l'université Justus-Liebig de Gießen ; Ambre VILAIN, maître de conférence à l'université de Nantes.

# *Les sceaux des abbés et du convent de l'abbaye de la Trinité de Fécamp jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle*

MICHAËL BLOCHE

L'étude et l'édition du chartier de l'abbaye de la Trinité de Fécamp jusqu'en 1190, auxquelles j'ai consacré ma thèse de l'École nationale des chartes<sup>1</sup>, m'a conduit à m'intéresser à la sigillographie monastique. Pour la présente recherche, j'ai décidé de ne pas prendre le *terminus ad quem* de ma thèse comme limite chronologique car il n'aurait eu aucun sens. J'ai donc poussé l'investigation jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, césure plus significative.

De nombreux auteurs (Wailly, Douët d'Arcq, Demay, Barabé, etc.) citent à l'occasion certains sceaux de la Trinité, mais ces derniers n'ont jamais par le passé fait l'objet d'une étude sur le long terme, ce qui peut surprendre lorsque l'on considère le prestige de ces prélats. Seul Yves Metman, jadis conservateur des Archives nationales en charge du service des Sceaux, en 1983, consacra un court article à des empreintes de 1204 et 1211 dont il jugeait le style « assez exceptionnel », mais il se limita à cette période du début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. La présente étude, volontairement diachronique et descriptive pour plus de clarté, se propose de percevoir l'originalité ainsi que les aspects ordinaires des sceaux de la Trinité et d'en mettre en valeur certains aspects méconnus, et ce depuis les premiers sceaux connus dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup>, jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, aube d'une nouvelle ère dans la sigillographie fécampoise. Pour ce faire, une première partie présentera le corpus de sceaux constitué, une seconde analysera les sceaux abbatiaux par abbatiaux, et quelques conclusions seront tirées dans un épilogue. La problématique est relativement simple : présenter un corpus méconnu afin de permettre à l'avenir des comparaisons avec d'autres abbayes.

## I. LE CORPUS

Le corpus de base de l'étude a été constitué à partir des fonds des Archives départementales de la Seine-Maritime et des Archives nationales principalement, ainsi que des moulages correspondant à l'inventaire réalisé par Germain Demay pour la Normandie<sup>3</sup>, consultables au CARAN (Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales, salle Jean-Favier). Les recherches d'empreintes originales à la Bibliothèque nationale de France (cabinet des titres, collection Clairambault et collection Léchaudé d'Anisy notamment) se sont révélées infructueuses<sup>4</sup>, le seul sceau monastique conservé étant postérieur à la période étudiée<sup>5</sup>. Des recherches ont également été menées au Palais Bénédicte, à Fécamp, mais en vain. Le musée dans ses réserves renferme plus d'une centaine de moulages de sceaux des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, mais aucun de l'abbaye de Fécamp, semble-t-il. De même, le Musée des Antiquités de Rouen (Réunion des musées métropolitains Rouen Normandie), dans sa collection de sceaux déposée

---

1. Note des éditeurs : Après sa thèse de l'École des chartes (2012) consacrée au chartier de Fécamp, l'auteur a soutenu, en 2019, une thèse d'Histoire à l'université de Caen-Normandie, *Le chartier de l'abbaye de la Trinité de Fécamp. Étude et édition critique, 928/929-1190. Postérité du fonds*, sous la direction de Véronique Gazeau et de Pierre Bauduin, 3 vol. (478, 700 et 348 p.). Le texte publié ici est l'approfondissement de l'article de l'auteur : « Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp, XII<sup>e</sup>-début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Tabularia. Sources écrites de la Normandie médiévale*, 2013, p. 27-64 (en ligne : <http://journals.openedition.org/tabularia/1314>).

2. Y. Metman, « Le sceau de la Trinité de Fécamp », *Club français de la Médaille*, n° 81, 2<sup>e</sup> semestre 1983, p. 140-143, rééd. en ligne par la SFHS : <http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/metman/trinitefecamp.pdf>

3. Demay, *Normandie*.

4. J'ai ainsi dépouillé en vain l'ouvrage de Joseph Roman consacré à l'inventaire du cabinet des titres de la BnF (Roman, *Pièces originales*), ainsi que l'inventaire des sceaux de la collection Clairambault de la BnF, réalisé par Germain Demay (Demay, *Clairambault*). J'ai également consulté en vain les 8 boîtes de sceaux détachés de chartes normandes constituées par Léchaudé d'Anisy et conservées à la BnF, sous la cote ms lat. 11050.

5. Demay, *Clairambault*, n° 3544, sceau de l'abbé Jean de La Grange en 1370.

aux Archives départementales de la Seine-Maritime, ne possède qu'une empreinte du sceau de l'abbaye du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que deux moulages qui en ont été faits au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Les sceaux de la Trinité de Fécamp semblent avoir été relativement mal conservés, comparé par exemple à ceux d'une abbaye comme Jumièges pour laquelle Demay en 1881 avait recensé, pour la période envisagée, cinq empreintes différentes de sceaux d'abbé, contre deux pour Fécamp. Ainsi, le chartrier de Jumièges, conservé aux Archives départementales de la Seine-Maritime, renferme plus de 1800 empreintes originales, contre 230 environ pour celui de Fécamp. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Charles de Robillard de Beaurepaire, dans *L'Inventaire des chartes remarquables par leurs sceaux*, qu'il dressa alors qu'il était archiviste de la Seine-Inférieure (1851-1905), ne signalait aucun sceau fécampois, contre plus d'une quinzaine pour Jumièges<sup>7</sup>. Cela est probablement dû aux pillages révolutionnaires, en raison du symbole fort que représentait l'abbaye de Fécamp dans la région, mais surtout, sans doute, aux hasards de la conservation. Malgré tout, on dispose d'un corpus de qualité pour la période envisagée : 13 empreintes originales en cire conservées jusqu'à l'abbatit de Robert de Putot (1308-1326) inclus, ainsi que 2 moulages d'empreintes de sceaux désormais disparues<sup>8</sup>, et un dessin d'un sceau et de son contre-sceau, inconnus sous forme originale. Les principaux regrets sont de ne conserver aucune matrice<sup>9</sup> et d'avoir des lacunes pour certains abbatiats. Les moulages de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, conservés aux Archives nationales, sont des plus utiles car depuis leur confection, certains sceaux se sont volatilisés ou ont été détruits. C'est le cas d'un contre-sceau, heureusement connu pour partie par quelques empreintes fragmentaires, de l'abbé Richard de Treigos (1260-1286), détruit aux Archives départementales de la

6. Empreinte : inv. 2011.0.498, 2479 ; moulages : A.58.1 (D) et 2479.A.58.2 (D). Le premier moulage fut sans doute réalisé sur un sceau du convent de 1497 conservé aux AD Seine-Maritime (7 H 505), le second sur un sceau de 1510 conservé dans le même dépôt (14 H 639). L'état de conservation de ces deux empreintes des AD Seine-Maritime a faiblement évolué depuis leur moulage. Elles correspondent à un très beau sceau du convent décrit et moulé par Demay (AN, Sc/N/2682).

7. AD Seine-Maritime, 3 T 53.

8. Sans compter les moulages d'empreintes encore conservées de nos jours et qui n'ont pas servi à la présente étude, les empreintes étant dans le même état de conservation qu'au moment de leur moulage : Douët d'Arcq, *Collections de sceaux*, AN, Sc/D/8704, 8705, 8706, 8706<sup>bis</sup>, 8707, 8220, 8220<sup>bis</sup>, et Birch, *British Museum*, t. 5, n° 18587, 18588 et 18589 (nous ne nous sommes pas rendus sur place à la British Library car les moulages au soufre mentionnés par Birch sont similaires à ceux des Archives nationales de Paris : AN, sc/D/8704, 8705 et 8220).

9. À ce jour, on ne connaît qu'une matrice d'abbé normand des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, celle d'un abbé de Cerisy (voir C. Maneuvrier, « Une matrice de sceau de Laurent, abbé de Cerisy (1252-1276) », *Annales de Normandie*, 59<sup>e</sup> année, n° 1, 2009, p. 155-162). Quant à l'abbaye de la Trinité de Fécamp, les seules matrices de cet établissement que l'on connaisse à ce jour datent de l'époque moderne. Il s'agit, d'une part, de deux matrices en cuivre jaune conservées au Palais Bénédicte de Fécamp, sous vitrine, l'une du prieur et l'autre du convent (l'une des deux fonctionnait sur une presse à sceller, conservée au Palais). Leur authenticité est douteuse (les empreintes de cire du XVIII<sup>e</sup> siècle du sceau de l'abbaye ne concordent pas – absence de légende notamment, contrairement au cachet de cuivre jaune – ; pour le prieur, nous n'avons pas retrouvé aux Archives départementales de la Seine-Maritime d'empreinte d'Ancien Régime). Elles datent de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ou du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où elles sont postérieures au rattachement du monastère à la congrégation de Saint-Maur au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, la légende de la matrice du sceau du prieur est la suivante : / SIG PRIOR(is) S(an)C(t)E TRINITATIS CONG(regationis) S(ancti) MAVRI /. Cette matrice représente saint Benoît. À sa droite, dans le champ, parallèlement à la légende, on peut lire / S(anctus) BENEDICTVS /. Cette matrice est très proche, hormis la légende, du sceau du prieur de l'abbaye en 1715 (AN, Sc/D/9306). Elle est mentionnée dans \*\*\* (le Comte de), *L'Élixir du Bénédictin, légende de l'abbaye de Fécamp*, 1865, p. 23-24. Notons par ailleurs que, à la fin de l'année 1864 ou au début de l'année 1865, une requête de l'archevêque de Rouen auprès du substitut du procureur Malher, à Paris, visa à interdire à Alexandre Le Grand, inventeur de la liqueur Bénédicte et fondateur du Palais Bénédicte de Fécamp, d'utiliser pour sa liqueur et sur ses bouteilles la dénomination et le cachet du prieur de l'abbaye de Fécamp. Alexandre Le Grand adressa en réponse une lettre, non datée, de 1864-1865, au ministre de la Justice, Baroche, dont le Palais Bénédicte conserve une copie, non cotée, et l'affaire en resta là. La matrice du convent représente quant à elle, sur un écu, les trois mitres symbolisant les trois « filles » de la Trinité (Notre-Dame de Bernay, Saint-Taurin d'Évreux et Sainte-Berthe de Blangy). Cet écu, accosté de rameaux, est timbré d'une mitre et d'une crose. Sa légende est : / ABBAYE DE FESCAMP /. Cette matrice du sceau du convent est très proche des sceaux, sans légende néanmoins, des prieurs de l'abbaye en 1740, 1757 (AD Seine-Maritime, 7 H 54 et G 5100) et 1778 (AN, Sc/N/9291), et des cachets de cire sous papier et de cire de l'abbaye en 1746 et 1777 (AD Seine-Maritime, G 1410 et G 1436). D'autre part, dans un document manuscrit intitulé « Liste des sceaux moulés par Mr Demay en 1866 » (AD Seine-Maritime, IAN 94), est mentionnée sous le n° 15377 une matrice du XVII<sup>e</sup> siècle du bailliage de Fécamp, alors dans la collection privée Lormier, dont une partie est entrée à la Bibliothèque municipale de Rouen, mais nous en avons malheureusement perdu la trace et aucune description n'en est donnée.

## LES SCEAUX DES ABBÉ ET DU CONVENT DE LA TRINITÉ DE FÉCAMP

Manche en 1944 lors des bombardements de Saint-Lô<sup>10</sup>, et d'un sceau de Robert de Putot (1308-1326), jadis aux Archives départementales de la Seine-Maritime<sup>11</sup>. Les moulages sont pour nous le seul moyen d'étudier ce dernier sceau ainsi que son contre-sceau.

On aurait pu s'attendre à trouver la majorité des sceaux conservés aux Archives de la Seine-Maritime, mais il n'en est rien, bien au contraire. Ainsi, pour la Trinité, et pour la période étudiée, ce dépôt ne conserve que deux sceaux de l'abbé Richard de Treigos de 1263 et 1265 – dont un très fragmentaire – et un fragment de sceau du convent au bas d'un acte de 1265<sup>12</sup>. Ce sont les seuls sceaux de la Trinité de cette institution pour la période envisagée, avec un fragment de sceau inédit de l'officialité de Fécamp (*Sigillum curie Fiscannensis*) de 1272 (*fig. 1*)<sup>13</sup>. Cependant, nous pouvons espérer qu'avec les chantiers de récolement des sceaux en cours dans plusieurs services d'Archives départementales normands – dont la Seine-Maritime où les sceaux des séries 1 H à 16 H et 52 H ont d'ores et déjà été récolés –, nous découvrirons d'autres empreintes originales des abbés et du convent de la Trinité ces prochaines années. C'est aux Archives nationales, notamment dans le Trésor des chartes (7 empreintes dans la série J) et dans la série L (3 empreintes), que l'on trouve les plus beaux sceaux de la Trinité conservés.



**Fig. 1.** Sceau de l'officialité de la Trinité de Fécamp en 1272

h. env. 28 mm - AD Seine-Maritime, 7 H 323 - Cliché Marie Groult-AD Seine-Maritime

De même, on aurait pu s'attendre à trouver dans la collection Gaignières de la Bibliothèque nationale de France de nombreux dessins de sceaux fécampois afin de pallier le manque d'originaux, mais ce n'est pas le cas, semble-t-il, du moins au regard de l'inventaire – connu pour être incomplet – dressé par Joseph Roman des dessins de sceaux de cette collection<sup>14</sup>, selon lequel on ne conserverait que le dessin du sceau (1306) de l'abbé de Fécamp Thomas de Saint-Benoît, ainsi que celui de son contre-sceau<sup>15</sup>. Le manuscrit français 20893 de la collection Gaignières, signalé par Roman dans son répertoire, contient certes plusieurs dessins de sceaux d'abbés de Fécamp des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, mais ils sont malheureusement postérieurs à la période envisagée ici : Philippe du Fossé (1372-1381), Gilles de Duremort (1422-1444) et Antoine Bohier (1504-1519)<sup>16</sup>. Il aurait été très utile pour la présente étude de posséder un recueil comme le ms latin 5424 de la Bibliothèque nationale de France, recueil de chartes de l'abbaye de Jumièges réalisé pour

10. AN, Sc/N/2787.

11. AN, Sc/N/2788-2788<sup>bis</sup>.

12. AD Seine-Maritime, 7 H 909 et 52 H 65.

13. AD Seine-Maritime, 7 H 323. Cette empreinte, fragmentaire, représente probablement le Christ tenant un globe crucifère (croix à l'intérieur du globe) dans la main gauche, l'autre bras levé (bénissant ?). La légende en est : / [...] [CUR]IE S(an)C(t)E TRINITATIS F[...] /.

14. Roman, *Gaignières*.

15. BnF, ms lat. 5424, p. 97.

16. Il reste désormais à consulter certains manuscrits que Roman classe sous la rubrique « divers, 96 sceaux » : ms lat. 17041, 17048, 17049, ainsi que les ms fr. 20368 et 20406.

Gaignières et comprenant des dizaines de dessins de sceaux du chartrier de l'abbaye, dont des dessins de sceaux de 8 abbés de Jumièges différents allant de la fin du XII<sup>e</sup> siècle au début du XVII<sup>e</sup> siècle. La collection Léchaudé d'Anisy de la Bibliothèque nationale de France conserve également de nombreux dessins de sceaux, notamment dans le manuscrit latin 11051 (« Atlas de 53 planches contenant 318 sceaux et contre-sceaux normans ou anglo-normans et autres sujets tirés des manuscrits de cette province »). On trouve dans ce dernier de nombreux sceaux d'abbés, y compris du diocèse de Rouen, mais aucun de Fécamp. En ce qui concerne la qualité des dessins de la collection Gaignières, ils sont assez fidèles aux empreintes originales d'après lesquelles ils ont été effectués, lorsque nous avons pu comparer. Ainsi, le dessin du petit sceau rond de l'abbé Philippe du Fossé réalisé dans le manuscrit français 20893 (fol. 169) de la Bibliothèque nationale de France reproduit très fidèlement le sceau de cet abbé, si l'on compare avec l'empreinte originale de 1379 conservée aux Archives départementales de la Seine-Maritime (fig. 2)<sup>17</sup>.



**Fig. 2.** Petit sceau de l'abbé Philippe du Fossé en 1373 : empreinte originale, Ø 27 mm (AD Seine-Maritime, 7 H 623) ; dessin de Léchaudé d'Anisy (BnF, ms fr. 20893, fol. 169v) – Clichés Marie Groult-AD Seine-Maritime et M. Bloche

Il convient enfin de déplorer la perte, sans doute à la Révolution, de l'ouvrage de dom Jacques de Mareste d'Alge sur l'histoire de l'abbaye<sup>18</sup>, qui contenait, semble-t-il, de nombreuses planches gravées représentant les sceaux de l'abbaye. Une lettre du 27 juin 1655 de dom Maur Benetot à dom Luc d'Achery, publiée jadis par Delisle<sup>19</sup>, évoque cela : « [...] Monsieur Mareste, advocat général en la cour des aydes, [...], après son [frère], jadis ancien religieux de Fescamp, à présent décédé, s'est employé à l'histoire du dit monastère de Fescamp, qui est maintenant achevée et fera un bien juste volume in-folio [...]. Il a employé jusqu'à quatre ou cinq cents livres pour faire graver en cuivre les sceaux et armes des abbez [...] ».

## II. LES DIFFÉRENTS SCEAUX ABBATIAUX ET CONVENTUELS JUSQU'EN 1326

### 1. Abbatiat d'Henri de Sully

L'histoire des sceaux de la Trinité commence avec certitude à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où aucun sceau et aucune trace de scellement antérieurs à l'abbatiat d'Henri de Sully (1140-1187) ne sont conservés, et où aucun acte d'abbé antérieur à Henri de Sully ne comporte de formule d'annonce de sceau. Pour cet abbatiat en revanche, on a la chance de conserver aux Archives nationales, appendus à un acte de 1180-1187 adressé à Philippe Auguste<sup>20</sup>,

17. AD Seine-Maritime, 7 H 623.

18. Sur cette histoire de l'abbaye rédigée dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, voir G. Nortier, *Les bibliothèques médiévales des abbayes bénédictines de Normandie*, nouv. éd., Paris, 1971, p. 31-32. Seule la table des matières est conservée, à la BM de Montivilliers, ms n° 5.

19. L. Delisle, « Cérémonial d'une épreuve judiciaire (commencement du douzième siècle) », *BÉC*, t. 18, 1857, p. 254.

20. AN, J 211, n° 4.



à la fois le sceau de l'abbé et le sceau du convent (*fig. 3*). Ces deux sceaux sur double queue de parchemin sont en cire naturelle et n'ont pas encore de contre-sceau à leur revers. Celui du convent, très original, à gauche au bas de l'acte, est un sceau roman assez byzantin, rond, représentant dans un style plutôt archaïsant<sup>21</sup> le Christ, barbu<sup>22</sup>, vu de face, en buste, revêtu du *pallium*<sup>23</sup> et auréolé d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite et tenant un livre ouvert<sup>24</sup> de la main gauche<sup>25</sup>.



**Fig. 3.** Sceaux de l'abbé Henri de Sully et du convent en 1180-1187 respectivement : h. 71 et Ø 65 mm - AN, J 211, n° 4 - Clichés M. Bloche

D'après Demay, c'est un bel exemple de « Christ à la barbe archaïque », c'est-à-dire avec « une barbe courte, taillée en pointe et bifurquée au menton ». Ainsi les moines n'ont pas, semble-t-il,

21. Cet archaïsme fait penser à celui du sceau de l'abbé de Saint-Denis en 1217 (AN, Sc/D/8370).

22. Demay, *Costume*, p. 316-317.

23. Sur ce sceau le *pallium* recouvre les deux épaules, comme sur le sceau de l'abbaye d'Anchin (*ibid.*, p. 318).

24. D'après Demay, *ibid.*, p. 320, le livre dans la main du Christ était le plus souvent fermé.

25. Yves Metman (cité *supra*, n. 2) ignore cette empreinte du sceau d'Henri de Sully, mais voici ce qu'il dit à propos d'une empreinte de 1204 issue de la même matrice : « Le sceau lui-même de la Trinité est d'un style assez exceptionnel [...] ; le relief est faible, le tracé linéaire s'accorde assez bien avec la date probable : fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le naturalisme réaliste des années 1200 n'apparaît pas encore, mais cette représentation du Christ à mi-corps nous intrigue. La matrice ne serait elle pas en ivoire, matériau plus fragile que le bronze ou l'argent et qui ne permet pas les mêmes précisions. Les autres sceaux représentant la Trinité sont, en général, taillés plus finement et le Saint-Esprit se trouve entre le Père et la croix du Fils sous la forme d'un oiseau, souvent une colombe. Ici, il ne s'agit plus d'évoquer par l'image l'unité de nature dans la distinction enrichissante des personnes unies et, à la fois, s'opposant l'une à l'autre dans leurs relations ; il s'agit, purement et simplement, de la seconde personne et, semble-t-il, du retour du Christ annoncé par saint Jean pour le jugement dernier. En effet, la présence du *pallium*, du geste bénissant de la main droite et du livre tenu de la gauche confirme l'identification. Seul manque l'arc en ciel qui, par contre, semble bien figurer sur le sceau de la Sainte-Trinité de Lessay, attesté en 1280, mais très antérieur. Une certaine parenté de style avec le sceau de Fécamp ferait même penser qu'il pourrait s'agir du même artiste qui aurait gravé les deux matrices. Les rapports entre les deux abbayes, l'une de Haute, l'autre de Basse-Normandie, rendent très vraisemblable la chose ». Nous rejoignons Y. Metman pour son analyse, hormis pour les relations entre Lessay et Fécamp, très incertaines – aucune source n'en atteste, à notre connaissance –, pour la datation (vers 1100 plutôt que vers 1200 à notre avis) et pour l'identification de l'arc-en-ciel sur le sceau de Lessay : il semblerait s'agir en effet plutôt d'un pliant. Par ailleurs, concernant la matière de la matrice utilisée, Christophe Maneuvrier penche davantage pour le plomb que pour l'ivoire. Selon lui, cette technique existait déjà au XI<sup>e</sup> siècle, comme le prouve l'existence de la matrice en plomb – originale d'après lui et non copiée pour être inhumée avec son détenteur – de Pierre, évêque de Chester, mort en 1085. Cette matrice daterait de 1075-1085 (John Cherry, « The lead seal matrix of Peter, bishop of Chester », *Antiquaries Journal*, t. 65, 1985, p. 472-473 et pl. CVI b).

adopté de représentation de la Trinité (telle Abraham avec les trois anges, langues de feu, colombe, mais il existe de nombreuses façons de représenter la Trinité). Cependant, nous pouvons implicitement deviner dans le sceau de l'abbaye de Fécamp l'expression d'une telle symbolique, comme dans le sceau ogival de la Trinité de Lessay de 1280, représentant également Dieu le Père vu de face, assis sur un double arc-en-ciel ou un pliant, nimbé d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche<sup>26</sup> : selon Douët d'Arcq, en effet, on peut voir dans la Bible tenue par Dieu, c'est-à-dire l'ancien et le nouveau Testaments, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, une figure emblématique de la Trinité<sup>27</sup>. Par ailleurs, le fait que la tête du Christ et le nimbe crucifère sortent du champ pour envahir l'espace normalement réservé à la légende – phénomène d'ordinaire plus tardif –, entre les mots *Sancte* et *Trinitatis*, évoque fortement la dédicace de l'abbaye. En outre, la tripartition de la croix sur le nimbe invite également à percevoir, dans le sceau du convent, un sceau trinitaire. La légende quant à elle, en capitales romaines, est / ✠. SIGILLVM. [S(an)C(t)E TR]INITATIS. /<sup>28</sup>. Une fois n'est pas coutume, elle part du bas du sceau<sup>29</sup> – la croix débutant la légende, en bas, faisant écho à celle du nimbe crucifère, en haut – et, de même que celle du sceau de l'abbaye de Cluny à la même époque, elle n'exprime pas le nom du lieu où l'abbaye était située<sup>30</sup>.

Le sceau de l'abbé, légèrement ogival<sup>31</sup>, représente quant à lui, dans un style complètement différent, l'abbé assis, tête nue, vu de face, tenant sa crosse (volute tournée vers l'épaule de l'abbé) de la main droite et de la gauche un livre ouvert (sans doute la Bible ou la règle de saint Benoît)<sup>32</sup>. La légende, en capitales romaines et onciales, en est / [✠] SIGILLVM [ABBATIS SANCT]E TRINIT(at)is. FISCAM(nensis) /. Le fait que l'abbé soit représenté assis est significatif : on trouve en effet bien plus souvent ces prélats debout, du moins d'après Auguste Coulon<sup>33</sup>. Cette pose indique la prétention à un rang supérieur (l'évêque par exemple est plus souvent représenté assis)<sup>34</sup>. Guillaume, abbé de Saint-Denis, en 1185, était également représenté assis sur son sceau<sup>35</sup>. En revanche, Henri de Sully n'est pas représenté mitré, alors que depuis une bulle d'Alexandre III de juin 1177 il a le privilège de pouvoir porter la mitre<sup>36</sup>. Cela semble malgré tout normal pour l'époque. En effet, il semble exceptionnel, après dépouillement de plusieurs catalogues de sceaux<sup>37</sup>, de voir des abbés représentés mitrés sur leurs sceaux avant le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle.

26. AN, Sc/D/8260.

27. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. 1, p. LXVIII.

28. Sur cette légende : *ibid.*, p. XCIX.

29. D'après Coulon (« Éléments de sigillographie ecclésiastique française », p. 187), la légende commence, sauf de très rares exceptions, en haut du sceau et à droite du personnage représenté.

30. Wailly, *Éléments de paléographie*, t. 2, p. 237.

31. Sur la forme du sceau, *ibid.*, p. 232 : « On trouve au bas d'un acte non daté une empreinte mutilée du sceau de Henri, qui gouverna l'abbaye de Fécamp de 1140 à 1188 ou 1189 ; le type devait avoir la forme de l'ogive, ou au moins celle d'un ovale très allongé [...]. À compter des dernières années du XII<sup>e</sup> siècle, il est extrêmement rare de rencontrer un sceau d'abbé qui n'ait pas la forme de l'ogive ».

32. D'un point de vue graphique, ce sceau est assez proche de celui de l'abbé de Saint-Martin de Pontoise en 1177, représentant saint Martin, mitré, la crosse dans la main gauche et bénissant de la main droite (AN, sc/D/8338).

33. Coulon, « Éléments de sigillographie ecclésiastique », p. 143.

34. Roman, *Manuel de sigillographie*, p. 168 ; Chassel, « L'usage du sceau au XII<sup>e</sup> siècle », p. 86.

35. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. 1, p. LXXV.

36. D'après Véronique Gazeau, *Normannia Monastica (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, t. 1, p. 78 –, Henri de Sully fut le premier abbé de Normandie à se faire remettre la mitre, l'anneau et les sandales (insignes pontificaux) en 1177 par Alexandre III (confirmation en 1182 par Lucius III). En 1197, Célestin III ajouta la tunique et la dalmatique. Ces privilèges sont donnés de manière très précoce à Fécamp puisque ce n'est qu'à partir de 1198 et Innocent III qu'ils sont délivrés, et encore exceptionnellement, à d'autres abbayes (voir V. Gazeau, « Guillaume de Volpiano en Normandie : état des questions », dans *Guillaume de Volpiano, Fécamp et l'histoire normande. Actes du colloque tenu à Fécamp les 15 et 16 juin 2001. Tabularia. Sources écrites de la Normandie médiévale. Études*, n° 2, 2002, p. 37).

37. Demay, *Normandie*, et Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*.

S'agissant de l'annonce du sceau sous cet abbatat<sup>38</sup>, elle est des plus rares puisque, dans le corpus d'actes d'abbés de la Trinité constitué<sup>39</sup>, une seule est attestée sous Henri de Sully, sur 16 actes connus, dans un acte de l'abbé et du convent sous forme de chirographe<sup>40</sup> adressé aux religieux du Bec desservant le prieuré rouennais de Notre-Dame-du-Pré<sup>41</sup> : *Et ut hoc quod concessimus firmum inviolabileque in perpetuum permaneret, presentis sigilli nostri auctoritate corroboravimus eorumque sigillo similiter confirmatum est*. Le problème est de savoir si le *sigillum nostrum* dont il est question est le sceau de l'*ecclesia Fiscannensis* (abbé et convent réunis), le sceau de l'abbé ou le sceau du convent<sup>42</sup>. Aucun sceau de l'*ecclesia Fiscannensis* n'est pour l'instant connu au XII<sup>e</sup> siècle, mais il se peut qu'il y en ait eu un<sup>43</sup>.

Cette question se pose d'ailleurs pour la plupart des actes originaux (8) d'Henri de Sully du corpus, au bas desquels il n'y avait presque toujours<sup>44</sup> qu'un seul sceau (ce qui rend l'acte de 1180-1187 adressé à Philippe Auguste, avec ses deux sceaux conservés, d'autant plus précieux), alors que dans cinq actes<sup>45</sup> le convent est explicitement associé à l'abbé dans la suscription<sup>46</sup>. Peut-être avant les années 1180 les actes étaient-ils indifféremment scellés d'un hypothétique sceau de l'*ecclesia Fiscannensis* commun à l'abbé et au convent<sup>47</sup>. Il est parfaitement possible que, comme à Saint-Denis en 1174, les religieux décidèrent sous Henri de Sully qu'il y aurait désormais deux sceaux, un pour l'abbé et un pour le convent, pour remédier aux abus que certains abbés pouvaient faire du sceau de l'*ecclesia*<sup>48</sup>. Par ailleurs, peut-être le sceau d'Henri de Sully est-il anonyme parce qu'il était celui de l'abbé et du convent (*ecclesia Fiscannensis*) auparavant, un peu comme les sceaux prémontrés, au nom de l'abbé mais anonymes (sans le prénom de ce dernier) car communs à l'abbé et à la communauté.

En tout cas, une donnée est essentielle : tous les actes originaux d'Henri de Sully du corpus étaient jadis scellés (présence de fentes au bas des actes). On peut donc raisonnablement penser que dès les années 1140-1150 la plupart des actes des abbés de Fécamp (chirographes compris<sup>49</sup>)

38. Sur l'annonce du sceau, voir Chassel, « L'usage du sceau au XII<sup>e</sup> siècle », p. 76 : « l'annonce de sceau, peu fréquente dans les chartes scellées du premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, devient plus régulière au deuxième tiers du siècle et systématique au troisième, signe de l'importance acquise par le sceau dans le processus de validation ». Cela n'est qu'imparfaitement valable pour Fécamp, où la corroboration ne se généralise que sous Raoul d'Argences avant de devenir quasi-systématique à partir de Guillaume Vaspail, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

39. Pour constituer un corpus d'actes d'abbés originaux, je me suis limité au chartrier de Fécamp (coté 7 H aux AD Seine-Maritime), dépouillé de manière exhaustive jusqu'en 1260 dans le cadre de ma thèse d'École des chartes consacrée à l'édition du chartrier jusqu'en 1190 ; pour la période postérieure à 1260, nous nous sommes contentés de sondages dans le chartrier de l'abbaye. J'ai également recensé quelques actes dans les chartriers de Jumièges et de Saint-Georges de Boscherville, ainsi qu'aux AN. Par ailleurs, pour l'étude des suscriptions et des formules d'annonce du sceau, outre les originaux, nous nous appuyons aussi sur les actes transcrits dans les cartulaires de l'abbaye au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire le ms 1207 de la BM Rouen (Cartulaire A), et le ms 7 H 9 des AD Seine-Maritime (Cartulaire B). Cela a permis de constituer un corpus de plus de 150 actes d'abbés et du convent, dont une petite trentaine d'originaux.

40. L'association du chirographe et du sceau est très fréquente jusqu'à la fin de l'abbatit de Raoul d'Argences (1190-1219).

41. AD Seine-Maritime, 7 H 2142.

42. Sur les nuances entre ces trois sceaux, voir Berlière, « Le sceau conventuel », p. 294.

43. *Ibid.*, p. 289. D'après Berlière, au début du XII<sup>e</sup> siècle, le *sigillum nostrum* désigne dans la plupart des cas le sceau de l'*ecclesia*, commun à l'abbé et à son chapitre. Dans le cas de la Trinité, il s'agit plutôt de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Le même auteur affirme que « le sceau le plus anciennement en usage fut celui de l'*ecclesia*, et c'est de lui qu'il est ordinairement question dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle lorsqu'on parle de *sigillum nostrum* (*ibid.* p. 294). Cependant la prudence est de mise et des recherches approfondies sur cette question seraient les bienvenues.

44. L'acte d'Henri de Sully, AD Seine-Maritime, 7 H 903, avait peut-être deux sceaux (acte difficile à dater précisément).

45. Paris, AN, J 211, n° 4, et AD Seine-Maritime, 7 H 24/2, 7 H 43/4 et 7 H 903/1.

46. Encore au XIII<sup>e</sup> siècle, le fait que le convent soit associé à l'abbé dans la suscription ne signifiait pas systématiquement que le convent appendait son sceau à l'acte à côté de celui de l'abbé. Voir par exemple AN, L 780, n° 61, et J 462, n° 27<sup>42</sup>.

47. D'après Coulon, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », p. 142-143, les abbés eurent souvent à l'origine un sceau commun avec leur convent. Voir également Toustain et Tassin, *Nouveau traité de diplomatique*, t. 4, Paris, p. 352 : « Il est certain que les sceaux des abbés et abbeses furent d'abord communs avec leurs communautés, et qu'ensuite les uns et les autres en eurent de propres. Cela n'arriva qu'au XII<sup>e</sup> siècle, selon dom Mabillon ».

48. Voir Th. G. Waldman, « *Sigillum Sancti Dionysii archiepiscopi* : la fabrication d'une légende », *BÉC*, t. 164, 2006, p. 354.

49. D'après Chassel, « L'usage du sceau au XII<sup>e</sup> siècle », p. 82-83, le sceau n'est pas un obstacle à la

étaient scellés, peut-être même dès l'abbatiat de Roger de Bayeux (1107-1139) pour lequel deux actes originaux sont conservés : un acte de 1130-1131 d'Henri I<sup>er</sup> Beauclerc notifiant un accord passé entre lui-même, Roger de Bayeux et Henri, comte d'Eu, au sujet du tonlieu sur les marchandises et le péage de Winchelsea, acte jadis a priori scellé du seul sceau du duc-roi (AD Seine-Maritime, 7 H 12/6), et un acte de 1125-1139 par lequel Roger de Bayeux et Pierre, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, concluent un accord instaurant une association spirituelle entre leurs deux abbayes, acte très fragmentaire, présentant néanmoins une trace de repli et, a priori, d'au moins une fente pour le passage, peut-être, d'une double queue de parchemin – nous ignorons pour lequel des deux abbés/abbayes (AD Seine-Maritime, 7 H 51/2)<sup>50</sup>. On peut même penser, grâce à l'aspect très roman et archaïque du sceau du convent dont la matrice pourrait bien avoir été gravée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au début du XII<sup>e</sup> siècle, que dès Roger de Bayeux, voire Guillaume de Rots (1078-1107), l'abbaye possédait un sceau, peut-être commun à l'abbé et au convent. Cela en ferait l'un des plus anciens sceaux monastiques de Normandie<sup>51</sup>.

## 2. Abbatiat de Raoul d'Argences

Sous Raoul d'Argences (1189/1190-1219), pour lequel sont conservées de nombreuses empreintes<sup>52</sup> (3 du sceau de l'abbé et 3 du sceau du convent)<sup>53</sup>, on assiste à l'émergence des contre-sceaux au revers des sceaux de l'abbé et du convent, désormais en cire verte<sup>54</sup>. La chronologie est à peu près la même à Saint-Denis, où l'usage du contre-sceau aurait été introduit à l'extrême fin du XII<sup>e</sup><sup>55</sup> siècle pour les abbés et au début du XIII<sup>e</sup> siècle pour le convent<sup>56</sup>. Le sceau du convent de la Trinité (*fig. 4*) est issu de la même matrice que celle utilisée du temps d'Henri de Sully<sup>57</sup>. À son revers figure en janvier 1205 (n.st.) un contre-sceau très intéressant représentant un mystérieux félin, flanqué de deux arbres, traité de façon un peu schématique comme cela peut se rencontrer sur les productions orientales, tels les sceaux et intailles sassanides<sup>58</sup>. Cette scène provient probablement d'une intaille antique (ou du haut Moyen Âge) réutilisée comme contre-sceau, à laquelle on a ajouté la légende. D'après Demay<sup>59</sup>, c'est une intaille « dans le genre des gnostiques »,

---

pratique du chirographe auquel, régulièrement, il s'ajoute comme une sécurité supplémentaire : « tantôt on se contente de sceller l'exemplaire destiné à autrui, tantôt chaque moitié de l'acte reçoit les deux sceaux ».

50. La situation fécampoise n'a rien d'anormale. D'après Robert-Henri Bautier, il faut attendre le second quart ou le milieu du XII<sup>e</sup> siècle pour que les monastères de la France du Nord soient normalement pourvus de sceaux (« Le cheminement du sceau et de la bulle des origines mésopotamiennes au XIII<sup>e</sup> siècle occidental », p. 123-166, part. p. 145). De même, Roman (*Manuel de sigillographie française*, p. 336) dit qu'« on ne trouve pas de sceaux abbatiaux avant le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle » en Normandie. D'après lui, mais il ne cite malheureusement pas ses sources, le plus ancien sceau d'abbé normand serait celui de Sainte-Catherine de Rouen (1137). On connaît également un dessin de Gaignières d'un sceau d'un abbé du Bec de 1137 (BnF, ms lat. 5441, t. I, p. 268v.). Pour une chronologie fine de la diffusion du sceau monastique en France, voir Chassel, « L'usage du sceau au XII<sup>e</sup> siècle », p. 64-69, et en Normandie, l'étude de Christophe Mauduit dans le présent ouvrage. Je remercie J.-L. Chassel et Philippe Plagnieux pour leurs avis sur l'époque de la gravure de ce premier sceau de l'abbaye.

51. Dans Demay, *Normandie*, on trouve peu de sceaux d'abbés normands pour le XII<sup>e</sup> siècle : deux empreintes de Jumièges pour la fin du XII<sup>e</sup> (n° 2804 et 2805), une pour Saint-Ouen de Rouen en 1185 (n° 2852), une autre pour Saint-André-en-Gouffern en 1174 (n° 2858), une pour Savigny à la fin du XII<sup>e</sup> (n° 2878), et une pour Valmont à la fin du XII<sup>e</sup> (n° 2901). Certes, depuis les travaux de Demay, des sceaux d'abbé ont été découverts, mais en faible quantité. La plupart des empreintes de sceaux d'abbés normands conservées commencent au XIII<sup>e</sup> siècle.

52. AN, J 211, n° 1 (en 1205 n.st.), J 211, n° 3 (en 1211 a.st.) et L 780, n° 58 (en 1218 a.st.).

53. D'après B. Bedos-Rezak, « Les sceaux au temps de Philippe Auguste », dans Robert-Henri Bautier (dir.), *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations, Actes du Colloque organisé par le CNRS (Paris, 29 septembre-4 octobre 1980)*, Paris, 1982, p. 723, le nombre de sceaux conservés pour la période du règne de Philippe Auguste est au moins dix fois supérieur à celui des deux siècles précédents.

54. D'après Chassel, « L'usage du sceau au XII<sup>e</sup> siècle », p. 79, la cire naturelle peut devenir pulvérulente avec le temps, et c'est peut-être ce qui a favorisé l'introduction dans la cire de substances colorantes réputées pour leurs vertus conservatrices.

55. Demay, « Des pierres gravées... », n° 236 (mention du contre-sceau d'Hugues V, abbé de Saint-Denis, en 1196).

56. Waldman (cité *supra*, n. 48), p. 352-354.

57. Metman, « Le sceau de la Trinité de Fécamp » (cité *supra*, n. 2), p. 141, se trompe donc lorsqu'il affirme que 1204 est la date du premier document sur lequel est appendu ce sceau. Il ignore l'acte d'Henri de Sully de 1180-1187 auquel sont appendus le sceau de l'abbé et celui du convent.

58. Nous remercions ici Dominique Hollard, du département des Médailles de la BnF, qui nous a aimablement fourni ces informations. Que soit également vivement remercié Árpád M. Nagy pour nous avoir aidé à analyser ce contre-sceau.

59. Demay, « Des pierres gravées... », n° 219. Sur les intailles antiques : E. Babelon, *Histoire de la*

représentant peut-être un signe du zodiaque (le lion). On trouve souvent des félins sur les intailles antiques réemployées comme contre-sceaux, surtout le lion, animal le plus représenté avec l'aigle<sup>60</sup>.



**Fig. 4.** Sceau et contre-sceau du convent en 1205 (n.st.)

Ø du sceau : 65 mm ; du contre-sceau : 22×28 mm - AN, J 211, n° 1 - Clichés M. Bloche

La légende, elle aussi, est énigmatique : / ✠ OMNIA . CVM CONSILIO FAC . ET POST FATVM / (à traduire probablement par : « Fais tout avec conseil et après, laisse faire la Providence »). Elle est sans doute directement issue de la règle de saint Benoît, chapitre III (*De adhibendis ad consilium fratribus*), verset 13 : *Omnia fac cum consilio, et post factum non paeniteberis* (« Fais tout avec conseil et, après coup, tu ne t'en repentiras pas »). Ce précepte<sup>61</sup>, à la toute fin du chapitre III, est le moment fort de ce dernier. Il est issu de l'*Éclésiastique* (ou *Livre de Sirach*), chapitre 32, verset 24 : *Fili, sine consilio nihil facias, et post factum non paenitebis*<sup>62</sup>. Le point problématique est la transformation du *factum* de la règle en *fatum* dans la légende du contre-sceau, ce qui peut être le fruit d'une maladresse mais également d'un acte délibéré. Cette dernière solution n'est pas inenvisageable. En effet, il n'y avait pas suffisamment de place pour inscrire toute la citation de la règle dans la légende. Au lieu de s'arrêter à *factum*, ce qui n'aurait pas eu grand sens, laissant le précepte inachevé, les moines ont peut-être préféré inventer une nouvelle fin au précepte, proche de l'originale. Le fait de substituer *fatum* à *factum* est assez habile car cela ressemble à l'original et le sens n'est pas non plus bien différent, si l'on considère le *fatum*

*gravure sur gemmes en France depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine*, Paris, 1902 ; H. Guiraud, *Intailles et camées romaines*, Paris, 1996. Sur leur réutilisation dans les sceaux : Demay, « *Des pierres gravées* », p. III-XXIV ; G. Pedrick, *Monastic seals of the XIIIth century*, London, 1902, p. 5-6 ; Chassel, « De la diplomatique à la glyptique » ; L. Macé, « Matrice. L'intaille et le sceau : la question du modèle dans la pratique sigillaire médiévale », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n° 37, 2006, p. 211-220 ; A. Baudin, « Les intailles dans les sceaux de la maison de Blois-Champagne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : raffinement des élites et phénomène de mode », dans Chassel (dir.), *Les sceaux, sources de l'histoire médiévale en Champagne*, p. 117-123, et *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin XII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle)*, Langres, 2012, p. 115-124, 334-335.

60. *Ibid.*, p. XVII-XIX. En Normandie, on trouvait vers 1148 au sceau d'Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, une intaille antique représentant un lion saisissant une proie (*ibid.*, p. XVIII, n° 221).

61. Il était fréquent que les légendes des contre-sceaux soient des préceptes, des formules pieuses, etc. Voir Coulon, « *Éléments de sigillographie ecclésiastique* », p. 198. Cependant, lorsque Douët d'Arcq (*Collection de sceaux*, t. 1, p. CVII) dit que cette légende est une sentence philosophique, il se méprend quelque peu.

62. Au Moyen Âge, on attribuait également couramment ce précepte à Salomon, par exemple dans un acte de 1098-1099 : *Ego Reinaldus, Dei gratia Petragoricensis episcopus, legens ut sapiens doctor Salomonis illud preceptum dicentis* : « *Omnia fac cum consilio, et post factum non penitebis* [...] » (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Baigne, en Saintonge*, éd. abbé Cholet, Niort, 1868, charte n° LXXI). Albert de Brescia au XIV<sup>e</sup> siècle reprendra une telle attribution dans son célèbre *Liber consolationis*. Par ailleurs, on retrouve ce précepte, parfois légèrement déformé, dans plusieurs actes médiévaux, ainsi dans l'acte S 842 de la base en ligne *Anglo-saxon charters*, de 982, ou bien dans le S 529, de 947. Sur un aspect particulier de l'histoire de ce précepte au Moyen Âge, voir l'article de C. F. Bühler, « *Wirk alle thyng by conseil* », *Speculum*, t. 24, n° 3, juillet 1949, p. 410-412.

comme la volonté divine, la Providence. En tout cas, la réutilisation de ce précepte est une manière des plus habiles pour le convent d'apostropher l'abbé sur la légende de son contre-sceau et de lui rappeler qu'il doit prendre le conseil de la communauté et l'associer à toutes ses décisions.

Le sceau de l'abbé Raoul (*fig. 5*), quant à lui, est légèrement différent du sceau d'Henri de Sully. Il aurait pu en réutiliser la matrice puisque la légende était anonyme, mais il a préféré faire graver une nouvelle matrice avec une légende à son nom : / ✠ : SIGILL. [RADVLFI : ABBATIS S(an)C(t)E . T]RINITATIS : FISCAMNI : /. Pour le reste, le type est le même : un sceau ogival représentant l'abbé assis, tête nue, vu de face, tenant sa crosse de la main droite, et de la gauche un livre ouvert. Notons que le crosseron de la crosse envahit l'espace dédié à la légende, s'intercalant entre le M et le N de FISCAMNI. Enfin, le contre-sceau de l'abbé est en 1205 (n.st.) le même que celui de la communauté, qui vient d'être décrit en détails. Ainsi, de même qu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle l'abbé et le convent avaient peut-être un sceau en commun, au début du XIII<sup>e</sup> siècle ils ont le même contre-sceau, avec une légende qui convient très bien aux deux.



5



6

**Fig. 5.** Sceau de l'abbé en 1205 (n.st.) - h. : 70 mm - AN, J 211, n° 1 - Cliché M. Bloche

**Fig. 6.** Contre-sceau du convent en 1211 (a. st.) - 19×12 mm - AN, J 211, n° 3 - Cliché M. Bloche

Six ans après, en 1211 (a.st.), des changements sont intervenus : certes les sceaux de l'abbé et du convent sont les mêmes<sup>63</sup> que précédemment et le contre-sceau de l'abbé n'a pas changé ; mais celui du convent, lui, est nouveau (*fig. 6*). La pierre qu'on y voit sertie représente la reine Omphale marchant à demi-nue, couverte de la peau du lion de Némée et une massue à l'épaule, c'est à dire les attributs d'Hercule qu'elle a pris comme esclave<sup>64</sup>. Comme le félin de type oriental, cette scène

63. Le catalogue des sceaux du British Museum (empreintes désormais conservées à la British Library) indique qu'en 1204 l'abbé est représenté mitré mais c'est probablement une erreur (nous n'avons pas encore pu nous rendre sur place pour vérifier cette assertion). Peut-être le moulage du British Museum a-t-il été effectué sur une empreinte plus tardive. Raoul d'Argences à la fin de son abbatiat était en effet représenté mitré sur son sceau. Ou bien, ce qui est fort peu probable, Raoul disposait de deux matrices très similaires se différenciant seulement par la présence ou l'absence de la mitre.

64. Nous remercions ici Dominique Hollard pour cette identification. Il est étonnant qu'Yves Metman ne parle pas de ce contre-sceau atypique dans son article («Le sceau de la Trinité de Fécamp », cité *supra*, n. 2), car il a connaissance de ce sceau de 1211. D'après Douët d'Arcq (AN, Sc/D/8220), il s'agirait d'Hercule ou de Méléagre. Quant à Wailly, *Éléments de paléographie*, t. 2, p. 75, il penche plutôt pour Diane chasserresse. Signalons que, de 1174 à 1179, Louis VII employa comme contre-sceau une intaille antique représentant Diane chasserresse (AN, sc/D/37<sup>bis</sup> ; Dalas, *Corpus II. Rois*, n° 69<sup>bis</sup>). D'après L. Macé (« Matrice. L'intaille et le sceau », cité *supra*, n. 59) p. 214-215, Diane chasserresse était « en conformité avec les droits détenus par le souverain sur les forêts de son domaine ». Par ailleurs, il faut noter que Diane pouvait symboliser la chasteté. Enfin, en 1211, Raoul III, vicomte de Beaumont, avait également une Diane chasserresse à son

est assurément issue d'une intaille antique, très probablement romaine, enchâssée au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans une monture de métal comportant la légende<sup>65</sup>, pour en faire un contre-sceau. Sa légende est étonnante pour un contre-sceau de convent : / ✠ SECRE[TVM] RADVLF I BABATI[S FISC]AN(*ensis*) /. Cela correspondrait mieux à un contre-sceau d'abbé. Peut-être au début était-il prévu pour Raoul puis, ce dernier, en raison de la maladresse de la légende (BABATIS pour ABBATIS)<sup>66</sup>, a peut-être décidé de garder l'ancien contre-sceau et de donner celui-ci au convent. Peut-être également est-ce une façon de montrer la convergence d'esprit dans l'action de l'abbé et de son convent, et le fait que les décisions sont prises de concert, ce qui irait alors dans le même sens que la légende du contre-sceau parfois employé par l'abbé (/ OMNIA . CVM CONSILIO FAC . ET POST FATVM /). En tout cas, cette Omphale, des plus gracieuses, est d'une grande finesse et la pureté de son dessin, son modelé, sa qualité technique, traduisent son origine antique et sont incompatibles avec les pratiques du haut Moyen Âge et des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>67</sup>. Il s'agit d'un thème iconographique qui apparaît au I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ pour cesser au I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>68</sup>. Peut-être était-elle dans le trésor de l'abbaye depuis longtemps<sup>69</sup> ; peut-être également est-elle arrivée en Normandie après la seconde croisade ou après le pillage de Constantinople en 1204. En effet, l'apparition d'intailles en contre-sceau au revers des sceaux ecclésiastiques suivit de peu le retour de l'expédition de la seconde croisade<sup>70</sup>, et le sac de Constantinople de 1204 entraîna une circulation accrue de bijoux pillés dans les sanctuaires byzantins<sup>71</sup> – c'est d'ailleurs après cette date qu'on voit plus souvent des intailles en contre-sceaux au revers de sceaux de laïcs, alors qu'auparavant il s'agissait d'un phénomène davantage ecclésiastique<sup>72</sup>. Dans la seconde hypothèse, les religieux n'auraient pas attendu longtemps avant de la réutiliser en contre-sceau. Quant aux raisons de l'usage d'une intaille antique<sup>73</sup>, on peut les chercher dans la volonté de sécuriser la charte<sup>74</sup>, le goût du luxe, de l'ostentation<sup>75</sup>, de l'exotisme, peut-être aussi un certain goût artistique ou la volonté de se rattacher à un héritage antique prestigieux<sup>76</sup>, particulièrement entre 1180 et 1230 où le goût de l'antique est très important, mais surtout, peut-être, dans les vertus surnaturelles qu'on attribuait alors aux pierres précieuses, considérées bien souvent dans les traités lapidaires médiévaux comme des talismans, des amulettes<sup>77</sup>.

---

contre-sceau (Demay, « Des pierres gravées », p. VIII, n° 37).

65. *Ibid.*, p. IV.

66. On retrouve cette maladresse dans une lettre de l'abbé de la Trinité Jean de Ravenne et Maurille, archevêque de Rouen, à Guillaume, évêque d'Evreux, de 1070 environ, dans le ms lat. 2403 de la BnF, dernier feuillet (fol. 165) : « *ab babate* ».

67. C'est davantage aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles que les artisans médiévaux ont confectionné de petites matrices ovales dont le décor prenait l'apparence d'une intaille antique. Voir Macé, « Matrice. L'intaille et le sceau... » (cité *supra*, n. 59), p. 220.

68. Je remercie ici Fabian de Montjoye, antiquaire archiviste-paléographe de la rue Saint-Honoré (Paris), pour m'avoir fourni quelques éléments d'analyse de ce contre-sceau.

69. Il est possible en effet qu'il soit issu d'un des ateliers rouennais qui fabriquaient des intailles dans l'Antiquité tardive : voir H. Guiraud, *Intailles et camées romains* (cité *supra*, n. 59), p. 76. S'agissant du trésor de l'abbaye, dans les « Anciens inventaires du trésor de l'abbaye de Fécamp » publiés par Charles de Beaurepaire (*BÉC*, t. 20, 1859, p. 153-170), p. 161 sont mentionnées des « pierrez precieusez » (inventaire de 1362), et p. 169 sont évoqués des saphirs (inventaire de 1375).

70. Chassel, « De la diplomatique à la glyptique », p. 53.

71. Macé, « Matrice. L'intaille et le sceau... » (cité *supra*, n. 59), p. 212. Voir également A. Baudin, « Les intailles dans les sceaux de la maison de Blois-Champagne » (cité *ibid.*), p. 120.

72. Ainsi par exemple, sur le petit sceau d'Hugues d'Amiens en 1148, un lion (Demay, « Des pierres gravées », n° 221), et sur son contre-sceau en 1153 ou 1154, un taureau (*ibid.*, n° 228) ; sur celui d'Henri, évêque de Bayeux (1164-1205), un Apollon (*ibid.*, n° 21) ; et sur celui de Rotrou, archevêque de Rouen (1165-1183), un Abraxas panthée à tête de coq, armé du bouclier et du fouet, les reins ceints d'un tablier, les jambes en forme de serpents (*ibid.*, n° 338).

73. Voir *supra*, n. 59.

74. D'après Chassel, « De la diplomatique à la glyptique », les intailles, par la finesse de leur gravure, sont pratiquement infalsifiables.

75. Pour Roman, *Manuel de sigillographie française*, p. 269, « le fabricant de la matrice de sceau ne se préoccupait guère du sujet représenté sur l'intaille qu'il employait, il ne cherchait qu'un effet décoratif ».

76. Macé, « Matrice. L'intaille et le sceau » (cité *supra*, n. 59), p. 212 : « Il ne faut pas négliger non plus la volonté symbolique de se rattacher à une tradition dont l'évident héritage gréco-romain interfère quand il s'agit de manifester une autorité d'origine publique ou de s'inscrire dans la continuité des pratiques des grandes familles sénatoriales gallo-romaines ».

77. Voir Demay, « Des pierres gravées », p. IV ; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 625 ; Macé, « Matrice. L'intaille et le sceau », p. 212 et Roman, *Manuel de sigillographie*, p. 272. Pour ce dernier,

Il n'y a pas qu'à la Trinité de Fécamp qu'on trouve des intailles antiques figurant des scènes païennes utilisées comme contre-sceau. Comme en Champagne, où cette pratique a été étudiée récemment<sup>78</sup>, le phénomène semble avoir été assez fréquent en Normandie, particulièrement dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle jusques dans les années 1220 : ainsi, en ce qui concerne les sceaux monastiques, à Saint-Taurin d'Évreux, on trouvait un chevrier debout vêtu du *cucullus* au contre-sceau de l'abbé en 1207<sup>79</sup>, à Jumièges une Vénus entièrement nue sur le contre-sceau de l'abbaye en 1217<sup>80</sup>, à Préaux une concorde au contre-sceau de l'abbé Bernard en 1224<sup>81</sup>, à Lire un aigle triomphal sur un autel au contre-sceau de l'abbé Richard la même année<sup>82</sup>, à Saint-Étienne de Caen une Victoire ailée au contre-sceau de l'abbé Nicolas en 1282<sup>83</sup>, etc. Cela n'était pas réservé à l'élite ecclésiastique : les sceaux de Mathieu Gros et de ses deux fils, bourgeois rouennais, sont des réemplois d'intailles antiques<sup>84</sup>. Quant à Omphale, c'est une héroïne souvent représentée sur les intailles antiques réemployées comme contre-sceaux<sup>85</sup>. Malgré tout en Normandie aucun autre exemple ne semble être connu. Dans cette province c'est surtout son esclave, Hercule – héros antique le plus représenté, parfois assimilé à Samson –, qu'on voit souvent sur les sceaux et contre-sceaux<sup>86</sup>. Il n'est pas sûr du tout qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, malgré le contexte de renaissance du XII<sup>e</sup> siècle et de renouveau de l'antique, cette intaille fécampoise représentant Omphale ait été perçue comme telle par les moines de la Trinité. Il est fort possible qu'elle ait été vue comme une représentation chrétienne, par exemple sainte Marie l'Égyptienne avec une peau d'animal sur son dos.

Sept ans plus tard, en 1218 (a.st.), le sceau de l'abbé subit une modification importante (*fig. 7*) : en effet l'abbé, toujours assis, vu de face, tenant sa crosse de la main droite et de la gauche un livre ouvert, semble désormais coiffé d'une mitre très basse, dont on trouve quelques exemples à la même époque<sup>87</sup>, assez semblable à celle portée par saint Martin sur le sceau de l'abbé de Saint-Martin de Pontoise en 1236<sup>88</sup>. Cette forme très basse est due également au fait que la matrice de l'abbé Raoul a été visiblement regravée entre 1211 et 1218 pour y ajouter cette mitre : il ne restait que très peu de place sur la matrice pour y intercaler la mitre entre la tête de l'abbé et la croix de la légende, d'où sa forme aplatie. Cette regravure de la matrice de Raoul semble d'autant plus importante qu'il semble assez exceptionnel, comme nous l'avons déjà dit, de voir des abbés représentés mitrés sur leurs sceaux avant le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. Il semblerait également, avec toute la prudence de mise, que lorsqu'une abbaye obtenait pour son abbé le droit de porter la mitre, ce dernier ne se faisait bien souvent représenter mitré sur son sceau que plusieurs décennies après. C'est le cas par exemple à Saint-Ouen de Rouen. Dans cette dernière abbaye, l'abbé a le droit de porter la mitre depuis 1256<sup>89</sup>, mais il n'en a pas pour autant fabriqué de

---

« les gemmes étaient censées posséder des vertus surnaturelles, capables de conjurer le mauvais sort. À ce titre leur place était tout à fait indiquée dans les sceaux dont les empreintes devaient rendre authentiques des actes desquels dépendaient parfois la fortune et l'honneur des contractants ». Voir également Chassel, « L'usage du sceau au XII<sup>e</sup> siècle », p. 51 ; Baudin, « Les intailles dans les sceaux de la maison de Blois-Champagne », p. 117 et p. 119 ; Guiraud, *Intailles et camées romains*, p. 154.

78. Baudin (cité *supra*, n. 59). Au-delà de la Champagne, ce phénomène, dit J.-L. Chassel (« De la diplomatique à la glyptique », p. 45), était d'« une grande extension géographique ». Il était pratiqué dans toute l'Europe dans toutes les catégories sociales. Quant à la chronologie de la diffusion, les intailles font leur réapparition au bas des chartes au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, puis le nombre des intailles en contre-sceau devient important au XIII<sup>e</sup> siècle (*ibid.*, p. 47). Voir aussi M. Bloche, « Le réemploi d'intailles antiques en sceaux et contre-sceaux dans le diocèse de Rouen... », dans *Sur les pas de Lanfranc, du Bec à Caen. Recueil d'études en hommage à Véronique Gazeau*, éd. P. Bauduin, G. Combalbert, A. Dubois, B. Garnier et C. Maneuvrier, *Cahier des Annales de Normandie*, [Caen], 2018, n° 37, 2018, p. 535-546.

79. Demay, « Des pierres gravées », n° 196.

80. Chassel, « De la diplomatique à la glyptique », p. 53 ; AN, Sc/D/8253.

81. Demay, « Des pierres gravées », n° 143.

82. *Ibid.*, n° 239.

83. *Ibid.*, n° 64. La même année, en 1282, l'abbaye aux hommes de Caen usait également d'une intaille pour son contre-sceau, représentant Castor et Pollux (*ibid.*, n° 164).

84. AN, Sc/N/1710 et 1711. Voir aussi Chassel, « L'usage du sceau au XII<sup>e</sup> siècle », p. 102, et Macé, « Matrice. L'intaille et le sceau » (cité *supra*, n. 59), p. 216.

85. Demay, « Des pierres gravées », n° 155 à 161.

86. Roman, *Manuel de sigillographie*, p. 281.

87. Sur ce point, depuis Demay, *Costume*, p. 295-297, voir Chassel, « Le langage des attributs », p. 178.

88. AN, Sc/D/8341.

89. Dom Fr. Pommeraye, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen*, Rouen, 1662, p. 165-166 et p. 180.



suite une nouvelle matrice. Il faut attendre le début du xv<sup>e</sup> siècle, en 1411, du moins d'après le corpus de sceaux des abbés de Saint-Ouen connu par Demay et Douët d'Arcq, pour voir un abbé de Saint-Ouen représenté mitré sur un sceau abbatial<sup>90</sup> – cependant, cela peut peut-être se comprendre par le fait qu'au XIII<sup>e</sup> siècle l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud avait excommunié l'abbé à la suite de l'obtention du privilège de porter la mitre accordé par le pape<sup>91</sup>, signe que l'archevêque de Rouen pouvait prendre pour un signe de rivalité et de contestation de son pouvoir le fait qu'un abbé soit mitré. On ne retrouve pas le même phénomène à Fécamp où il ne se passe qu'une trentaine d'années entre l'obtention du droit de porter la mitre en 1177 (pape Alexandre III) – privilège confirmé par le pape Célestin III en 1196, augmenté du droit de porter la tunique et la dalmatique en 1197<sup>92</sup> – et la représentation de l'abbé mitré sur son sceau entre 1211 et 1218. Cependant, après Raoul d'Argences, il faudra étrangement attendre un siècle, du moins dans l'état actuel du corpus constitué, pour voir de nouveau un abbé de Fécamp représenté mitré sur son sceau, avec Robert de Putot au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup>. Malgré tout, en 1283, la mitre fait son apparition sur un sceau de la Trinité, celui du bailliage de l'abbaye<sup>94</sup>. On y voit ainsi à l'avant une tête mitrée à droite, surmontée d'un croissant, et au contre-sceau une mitre à droite accompagnée d'un soleil. De manière générale, sur les sceaux fécampois, tout au long de la période étudiée, très peu d'éléments liturgiques sont représentés sur les sceaux. Ainsi la tunique et la dalmatique, que les abbés de Fécamp avaient le privilège de pouvoir porter, ne sont pas représentées sur les sceaux, de même que l'anneau et les sandales. Des vêtements liturgiques, on ne distingue sur les sceaux fécampois, épisodiquement, que la mitre, la chasuble et l'aube.



**Fig. 7.** Sceau de Raoul d'Argences, représenté mitré, en 1218 (a.st.)  
h. : 70 mm - AN, L 780, n° 58 - Cliché M. Bloche

Hormis la présence de la mitre, ce sceau de Raoul de 1218 paraît semblable à ses aînés de 1205 (n.st.) et 1211 (a.st.), se rapprochant encore davantage du type épiscopal. La cause exacte de cette modification de la matrice est inconnue. Peut-être est-ce dû à l'obtention par Raoul d'Argences du plaid de l'épée (*placitum spatæ*) en 1211, accordé par le roi de France Philippe Auguste. Il s'agit,

90. AN, sc/N/2856.

91. F. Paquet, *Hommes du roi et seigneurs : les abbés de la Normandie royale. Étude dans le diocèse de Rouen au XIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de master sous la direction de Véronique Gazeau et Sylvain Gouguenheim, 2011, « Annexe 1. Prosopographie des abbés de la Normandie royale (1204-1270) », notice sur Nicolas II de Beauvais, abbé de Saint-Ouen de Rouen.

92. *Ibid.*, notice sur Raoul d'Argences, abbé de Fécamp.

93. AN, Sc/N/2788.

94. *Ibid.*, Sc/N/2949.

pour l'abbé de Fécamp, du droit de haute-justice sur toutes les terres de l'abbaye en France<sup>95</sup>. Ce privilège a en effet dû augmenter considérablement le prestige et l'autorité de l'abbé de Fécamp. Du point de vue de la haute-justice, l'abbaye de la Trinité fait exception, et ce droit lui a toujours été reconnu et confirmé<sup>96</sup>. L'abbé exerce par ailleurs, dans le territoire de son exemption, l'intégralité de la juridiction épiscopale et ses pouvoirs y sont tels que certains historiens de l'Église le qualifient d'abbé *nullius diocesis*<sup>97</sup>. Ajoutons également qu'en 1215 Raoul signe un contrat de société avec l'abbaye royale de Saint-Denis<sup>98</sup>. Tout cela en dit long sur l'envergure du personnage, et ce sont peut-être ces éléments qui l'ont conduit à se faire représenter mitré. Le port de la mitre était un privilège exceptionnel pour un abbé à l'époque : ainsi, pendant près de quatre-vingts ans, de 1177 à 1256 (obtention par l'abbé de Saint-Ouen de ce privilège), dans tout le diocèse de Rouen, seul l'abbé de Fécamp a le droit de porter la mitre.

Le contre-sceau de l'abbé, lui, n'a pas changé, de même que le sceau et le contre-sceau du convent, représentant toujours Omphale avec la même légende au nom de l'abbé. Il est très étrange que la communauté ne se soit pas fait faire une légende plus appropriée entre 1211 (a.st.) et 1218 (a.st.). Raoul est le seul abbé de Fécamp, au vu du corpus réuni, à avoir usé d'un contre-sceau issu du réemploi d'une intaille. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Fécamp Jean de La Grange, futur conseiller du roi Charles V et du pape Grégoire XI, au revers d'une empreinte connue de son sceau<sup>99</sup>, usait, semble-t-il, non d'une intaille mais probablement d'une sorte d'anneau sigillaire vierge de tout motif mais marquant davantage la cire qu'une simple trace de doigt ou de phalange comme cela se pratiquait régulièrement.

Pour les deux abbatiats suivants, ceux d'Achard d'Argences, abbé de 1219/1220 à 1222, et Richard I<sup>er</sup> Morin, abbé de 1222 à 1227, il n'y a aucun sceau dans le présent corpus, et l'on est contraint de passer directement à l'étude du sceau de Guillaume Vaspail.

### 3. Abbatat de Guillaume Vaspail

Avec Guillaume Vaspail (1227-1260), le sceau de l'abbé connaît de légères modifications (fig. 8) : en janvier 1232 (n.st.)<sup>100</sup>, l'abbé, tête nue avec la *corona*, assis, de face, tient désormais sa crosse dans la main gauche et le livre ouvert dans celle de droite<sup>101</sup>. En outre, pour la première fois, Guillaume introduit dans la légende du sceau de l'abbé de Fécamp la formule de dévotion<sup>102</sup>, assez rare en général dans les sceaux d'abbés<sup>103</sup> : / ✠ WILLELMVS DEI GRACIA ABBAS FISCANNI /. L'emploi du nominatif et l'absence de *sigillum* peuvent surprendre à cette époque

95. Palais Benedictine, Fécamp, inv. n° 26R021, inv. Engel n° 19 (original sur parchemin).

96. M. de Bouiard, *L'abbaye bénédictine de Fécamp. Conférence donnée à Fécamp le 5 juillet 1958, XIII<sup>e</sup> centenaire de de l'abbaye bénédictine*. Fécamp, 1959, p. 17.

97. Voir Dom J.-M.-L. Besse et Dom Beaunier (dir.), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France...*, t. 7, *Province ecclésiastique de Rouen*. Paris-Ligugé, 1914 (Archives de la France monastique, 17), p. 37-38. L'abbaye de Fécamp, y est-il dit, « était le centre d'un territoire *nullius*, formant diocèse ». En effet, son abbé confère *pleno jure* les bénéfices, exerce l'intégralité de la juridiction épiscopale, au for externe par l'intermédiaire de quatre officiaux, au for interne par celui d'un pénitencier, et les causes jugées par ses ministres vont, en appel, directement à Rome. Il légifère et gouverne exactement comme un évêque, aidé d'un vicaire général qui fait la visite des paroisses et tient des synodes. Pour les fonctions dérivées du pouvoir d'ordre, il fait appel à l'évêque d'Évreux. Sur cela voir J.-Fr. Lemarignier, *Étude sur les origines des exemptions externes d'abbayes normandes (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, thèse pour le dipl. d'archiviste-paléographe, 1933, dactyl., p. 226-227 ; du même, *Étude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140*, Paris, 1937 (Archives de la France monastique, 44). Par ailleurs, Joseph Daoust use d'une très jolie formule à propos de l'exemption : « l'exemption [...], ce petit diocèse qui leur était confié » (« Les mauristes à Fécamp de 1650 au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans J. Daoust, *L'abbaye bénédictine de Fécamp. Ouvrage scientifique du XIII<sup>e</sup> centenaire, 658-1958*, Fécamp, 1959, t. 1, p. 214).

98. AD Seine-Maritime, 7 H 51.

99. AD Seine-Maritime, 7 H 950, acte de 1366.

100. AN, L 780 n° 61.

101. Sur ce sceau, voir Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. 1, p. LXXV.

102. En revanche, depuis l'abbatit de Guillaume Vaspail, on constate que la sainte Trinité ne figure plus dans la légende du sceau de l'abbé.

103. Gandilhon, *Berry*, p. XLI les mots *Dei gratia* se rencontrent très rarement dans les légendes de sceaux d'abbé. On les trouve cependant en Normandie dans les légendes de certains sceaux d'abbés de Jumièges à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> (AN, Sc/N/2807 et 2808), ainsi que dans la légende du sceau de Nicolas, abbé de Saint-Ouen de Rouen au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (*ibid.*, Sc/N2854).

car on trouve d'ordinaire cela dans les légendes de sceaux plus anciens<sup>104</sup>. Le contre-sceau de l'abbé a lui aussi changé en 1232 (n.st.), puisqu'il s'agit désormais, comme souvent sur les sceaux d'abbé, d'un agneau de Dieu devant une hampe se terminant en croix et en barre de laquelle pend l'étendard de la résurrection<sup>105</sup>. La légende, une formule pieuse comme il arrivait alors bien souvent dans les sceaux d'ecclésiastiques, en est / ✠ AGNVS DEI MISERERE NOB(is) /. Le sceau et le contre-sceau de cet abbé vont ainsi dans le sens de l'image qu'il a laissée dans l'histoire, à savoir, selon dom Guillaume Le Hule<sup>106</sup>, moine fécampois du XVII<sup>e</sup> siècle, « un exemple de dévotion et d'humilité ». L'agneau était parfois, en effet, symbole d'humilité et, à chaque fois qu'un acte était scellé, peut-être était-ce comme si une prière était récitée<sup>107</sup>. Le type de dévotion sera désormais plus courant, à l'image des pratiques sigillaires en usage dans les autres abbayes normandes, à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Notons que, de même que nous avons évoqué la valeur apotropaïque des sceaux réemployant d'anciennes intailles en contre-sceaux, nous pouvons également percevoir cette valeur avec cet *Agnus Dei*. En effet, en usant du type de dévotion en contre-sceau, le sigillant recherchait peut-être une sorte de protection.



**Fig. 8.** Sceau et contre-sceau de Guillaume Vaspail en 1232 (n.st.)  
h. du sceau : 65 mm ; du contre-sceau : 38 mm - AN, L 780, n° 60 - Clichés M. Bloche

#### 4. Abbatat de Richard de Treigos

Sous Richard de Treigos (1260-1286), le sceau de l'abbé connaît cette fois-ci de profondes modifications (fig. 9). Plusieurs empreintes fragmentaires de 1263, 1265 et de 1270 sont connues, issues de la même matrice et se complétant bien<sup>108</sup>. Ainsi, l'abbé figure désormais à la fois sur le sceau et sur le contre-sceau. Sur le sceau il est représenté, comme la plupart des abbés bénédictins du XIII<sup>e</sup> siècle, debout, et non plus assis, un livre dans les mains, pour la première fois fermé<sup>109</sup>,

104. Coulon, « Éléments de sigillographie ecclésiastique », p. 197. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. 1, p. C : « Les sceaux d'abbés qui donnent le nom au nominatif sans le faire précéder du mot *sigillum* sont rares et, en général, toujours les plus anciens ». Chassel, « Formes et fonctions des inscriptions sigillaires », p. 5 : « depuis le haut Moyen Age, les sceaux royaux et les bulles pontificales inscrivent le nom de leur titulaire au nominatif, sans la mention « sceau » ou « bulle de » [...]. A l'époque suivante, ce nominatif, qui s'est associé à la majesté royale, est imité par un certain nombre d'évêques, comme Arnoul de Lisieux en 1170, et ne se rencontre qu'exceptionnellement chez d'autres personnages ».

105. Le contre-sceau du chapitre cathédral de Rouen en 1255 est assez semblable (AN, Sc/D/7301).

106. Dom G. Le Hule, *Le Trésor, ou abrégé de l'histoire de la noble et royale abbaye de Fécamp...*, 1684, rééd. Fécamp, 1893, p. 256.

107. Sur les prières et invocations dans les sceaux, inscrites comme des prières, voir Chassel, « Formes et fonctions des inscriptions sigillaires », p. 12-13 : l'*Agnus Dei* est l'une des plus fréquentes.

108. Respectivement AD Seine-Maritime, 52 H 65 et 7 H 909, et AN, J 462 n° 27<sup>42</sup>.

109. On n'en sait pas plus à cause de l'état très fragmentaire des différentes empreintes du sceau.

très probablement crossé, et sur le contre-sceau à genoux, comme en prière, sous un arc trilobé, tête nue, portant sa crosse, avec au-dessus de l'arc trilobé le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean à mi-corps (type hagiographique et de dévotion). L'arc trilobé est représentatif de l'évolution générale des sceaux à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : les motifs architecturaux sont en effet de plus en plus développés et structurent les sceaux et les contre-sceaux : niches trilobées, dais, etc. La légende du sceau, sans doute au nominatif, reprend quant à elle la formule de dévotion *Dei gratia*, introduite par Guillaume Vaspail, et celle du contre-sceau est probablement / ✠ CONTRA S' ABBATIS . FISCANNI /. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle le contre-sceau était désigné du terme *secretum*<sup>110</sup>, il l'est désormais du terme *contra sigillum*. Enfin, outre une finesse d'exécution plus grande que sous les abbatiats précédents, il faut noter que la surface occupée par le contre-sceau au revers du sceau est maintenant presque la même que celle du sceau lui-même, comme dans les sceaux bifaces, alors qu'auparavant les contre-sceaux n'occupaient qu'une infime partie de l'espace disponible.



**Fig. 9.** Sceau de Richard de Treigos en juin 1265 et contre-sceau du même en 1270 (a.st.)  
Sceau : fragment, h. 40 mm ; contre-sceau : h. env. 42 mm - AD Seine-Maritime, 7 H 909, et AN, J 462, n° 27/42 – Clichés Véronique Hénon-AD Seine-Maritime et M. Bloche

Le sceau du convent, lui, connu pour cet abbatiat par une empreinte très fragmentaire, est toujours le même en 1265 que celui qui était en usage sous Henri de Sully. Quant au contre-sceau (voir *fig. 10*), dont une infime partie de la légende est conservée dans l'empreinte très fragmentaire de 1265 – / ✠ S' [...] / –, il s'agit encore une fois, très probablement, du réemploi d'une intaille, sans doute antique, méconnue de Demay et représentant probablement Minerve casquée, avec cimier, en buste à droite. On retrouve ce même contre-sceau un siècle plus tard, en bien meilleur état, sauf la légende, au revers du sceau du convent en 1366 (*fig. 10*)<sup>111</sup>. Ce dernier est issu de la même matrice qu'en 1180-1187, 1205, 1211, 1218 et 1265, preuve que cette dernière a été en usage pendant plus de deux siècles et demi, si l'on considère qu'elle servait déjà peut-être aux alentours de 1100 (la dernière empreinte connue à l'heure actuelle de ce sceau du convent, très fragmentaire, date de 1378<sup>112</sup> – cette empreinte ne semble pas avoir eu de contre-sceau –, et l'on connaît par ailleurs un sceau du convent issu d'une autre matrice en 1497<sup>113</sup> ; on ne sait laquelle des deux matrices était en usage au XV<sup>e</sup> siècle). En ce qui concerne Minerve, si c'est bien d'elle dont il s'agit, Demay avait recensé quinze sceaux et contre-sceaux médiévaux représentant Minerve issus

110. Sur la signification précise de ce terme, voir B. Bedos-Rezak, « L'emploi du contre-sceau au Moyen Âge : l'exemple de la sigillographie urbaine », dans *BÉC*, t. 138, 1980, p. 161-178.

111. AD Seine-Maritime, 7 H 950.

112. AD Seine-Maritime, 7 H 2144.

113. AD Seine-Maritime, 7 H 505.

de réemplois d'intailles antiques<sup>114</sup>. Parmi ces quinze sceaux, dix sont des sceaux d'ecclésiastiques, et trois concernent la Normandie : le contre-sceau de Gillon de Caen, évêque de Coutances, en 1247, le signet de l'official de Rouen, en 1268 et 1284, et le contre-sceau du chapitre de Notre-Dame de Vernon, au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>115</sup>.



**Fig. 10.** Minerve casquée au contre-sceau du convent en 1265 et 1366  
h. 19 mm - AD Seine-Maritime, 7 H 909 et 7 H 950  
Clichés Véronique Hénon et Marie Groult-AD Seine-Maritime

Pour l'abbatit suivant, celui de Guillaume de Putot, abbé de 1286 à 1297, il n'y a aucun sceau dans notre corpus, et l'on doit passer directement à l'étude du sceau de Thomas de Saint-Benoît

##### 5. Abbatit de Thomas de Saint-Benoît

Pour Thomas de Saint-Benoît (1297-1308), on conserve un dessin du XVII<sup>e</sup> siècle de son sceau et de son contre-sceau en 1306, à la Bibliothèque nationale de France, dans la collection Gaignières (*fig. 11*)<sup>116</sup>. L'abbé y est représenté dans une niche trilobée, debout, tête nue, la crosse dans la main droite et un livre fermé dans la main gauche, la légende étant / ✠ S' FR(atr)IS . TH(om)E : DEI : GR(ati)A : ABBATIS : FISCANENSIS : /. C'est la première fois qu'on trouve le qualificatif *frater* dans la légende. En revanche on note la reprise de la formule de dévotion (*Dei gratia*) dans la légende. Le contre-sceau, lui, représente le *Salvator mundi* (Christ portant l'orbe dans sa main gauche et bénissant de la main droite) assis sur un trône et nimbé, la légende étant / ✠ SECRETIS : FR(atr)IS : TH(om)E : ABB(at)IS : FISCANENSIS : / : on constate le retour du terme *secretum* que l'on rencontrait davantage au début du XIII<sup>e</sup> siècle. L'orbe, symbole d'autorité, symbolise la domination temporelle, et non seulement spirituelle, du Christ sur le monde. Peut-être l'abbé entendait-il ainsi s'affirmer comme seigneur temporel haut justicier et défier par l'image d'autres abbés ou bien l'archevêque de Rouen<sup>117</sup>. Notons que la figure du Christ est assez rare sur les contre-sceaux<sup>118</sup>. On retrouvera une représentation du *Salvator mundi* dans les sceaux de la Trinité à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle à l'avant du très beau sceau du convent, issu d'une autre matrice que celle datée de la fin du XI<sup>e</sup> ou du début du XII<sup>e</sup> siècle (*fig. 12 et 17*)<sup>119</sup>.

114. Demay, « Des pierres gravées », n° 39 à 53.

115. *Ibid.* n° 43, 45 et 52.

116. Paris, BnF, ms lat. 5424, p. 97.

117. Waldman, « *Sigillum Sancti Dionysii* » (cité *supra*, n. 48), p. 368, note que la création d'un sceau permet de défier par l'image l'autorité ecclésiastique.

118. Roman, *Manuel de sigillographie*, p. 211.

119. AD Seine-Maritime, 7 H 505, sceau appendu sur sextuple queue (trois doubles queues) de parchemin à trois actes (deux de 1497 et un de 1495). Les AD de la Seine-Maritime conservent trois autres empreintes de ce sceau, une sous la cote 14 H 639 (sceau appendu sur double queue de parchemin au bas d'un acte de 1510), une autre sous la cote 7 H 946 (magnifique sceau de cire sous papier, au bas d'un acte de 1672), la dernière dans la collection de sceaux du Musée des antiquités de Rouen en dépôt, sous le n° inv. 2011.0.498 – preuve que, comme la matrice datée de la fin du XI<sup>e</sup> ou du début du XII<sup>e</sup> en usage au moins jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la seconde matrice de la Trinité connue est en usage de la fin du XV<sup>e</sup> siècle au



**Fig. 11.** Sceau et contre-sceau de Thomas de Saint-Benoît en 1306  
(BnF, ms lat. 5424, p. 97) - Clichés M. Bloche



**Fig. 12.** Sceau du convent en 1497 (cire) et 1672 (sous papier)  
Ø 54 mm - AD Seine-Maritime, 7 H 505 et 7 H 946 - Clichés AD Seine-Maritime-Marie Groult et M. Bloche  
Voir également la **fig. 17**, en fin d'article

## 6. Abbatiat de Robert de Putot

Pour l'abbé suivant, Robert de Putot (1308-1326), le dernier étudié ici, nous avons la chance de conserver des moulages de son sceau et de son contre-sceau aux Archives nationales (*fig. 13*)<sup>120</sup>, l'empreinte jadis conservée aux Archives départementales de la Seine-Maritime<sup>121</sup> n'ayant pas été retrouvée. En 1320, cet abbé usait d'un sceau assez proche de celui de son prédécesseur. Son sceau était ogival et le représentait debout dans une niche gothique, mitré, la crosse dans la main gauche –

moins à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Pour la description de ce sceau, Voir AN, sc/N/2682 : « Dans une niche gothique, le Christ assis, tenant un globe crucifère, bénissant, accompagné des figures emblématiques des quatre évangélistes [?] ». Notons que ces empreintes de sceau du convent n'ont plus de contre-sceaux.

120. AN., Sc/N/2788-2788<sup>bis</sup>.

121. Sceau de juillet 1320 jadis conservé en 7 H 1130 aux AD Seine-Maritime (AN, sc/N/2788).

crosseron tourné vers l'extérieur, pour la première fois –, bénissant de la main droite, foulant aux pieds un dragon, symbole du Mal, la légende étant sans doute / [✠ ...] FR(at)IS : ROB[ERTI AB]B(at)IS : FISCANEN(sis) /. L'abbé ne tient donc plus désormais de livre et, bénissant, est représenté tel un évêque – la volute de la crosse tournée vers l'extérieur accentuait probablement l'imitation du type épiscopal. Peut-être s'agit-il ici d'une contamination encore accrue du contexte « politique », à savoir le fameux conflit séculaire entre l'abbaye et l'archevêque de Rouen au sujet de l'exemption<sup>122</sup>. Les sceaux seraient dans ce cas un instrument efficace de représentation et de pouvoir. Malgré tout, si son sceau est proche du type épiscopal, Robert de Putot rappelle cependant, comme son prédécesseur, sa condition première de frère dans la légende du sceau.



**Fig. 13.** Sceau et contre-sceau de Robert de Putot en juillet 1320 (moulages)

h. du sceau : environ 52 mm ; du contre-sceau : Ø 23 mm - AN, Sc/N/2788-2788<sup>bis</sup> - Clichés Archives nationales

Relevons que le sceau abbatial à niche, qui se répand depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ne devient très fréquent que dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup><sup>123</sup>. Par ailleurs, d'après A. Coulon, sur les quelques sceaux montrant des abbés bénissant, le prélat est toujours mitré<sup>124</sup>. Cela se confirme sur ce sceau, où mitre et geste de bénédiction apparaissent tous deux pour la première fois. Enfin, le contre-sceau de Robert, comme celui de Thomas, et probablement celui de l'officialité de l'abbaye en 1272 (*fig. 1*) représente le *Salvator mundi* assis sur un trône et aurolé du nimbe crucifère sous un dais d'architecture, la légende étant / ✠ CONTRA S' ABB(at)IS . FISCANEN(sis) /. La croix qui la débute appartient, certes, à la légende, mais également à la scène représentée sur ce contre-sceau, puisqu'elle est l'élément qui surmonte le dais d'architecture du *Salvator mundi*. Champ et légende s'interpénètrent donc ici. Notons qu'à l'exception des deux empreintes des sceaux de l'abbé et du convent de 1180-1187, tous les sceaux postérieurs, pour la période envisagée, sont dotés d'un contre-sceau.

### III. ESQUISSE DE L'ÉVOLUTION AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE ET CONSIDÉRATIONS DIPLOMATIQUES

Dans les décennies suivant l'abbatiate de Robert de Putot, c'est une nouvelle ère qui commence, avec notamment l'avènement du petit sceau comme pendant du grand sceau de l'abbé, probablement pour les affaires mineures et la gestion interne ou bien quand l'abbé, en voyage, ne disposait pas du grand sceau. Peut-être le petit sceau pouvait-il également servir, parfois, à contre-sceller le grand sceau. Le premier abbé pour lequel nous connaissons un grand sceau et un petit sceau est Jean de La Grange (1355-1372). Son successeur Philippe du Fossé (1372-1381) l'imita dans cette pratique<sup>125</sup>. En 1376 (a.st.), le grand sceau de l'abbé (*fig. 14*) semble comporter pour la première fois,

122. Voir à ce sujet Lemarignier, *Étude sur les privilèges d'exemption...* (cité *supra*, n. 97).

123. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. 1 p. LXXV.

124. Coulon, « Éléments de sigillographie ecclésiastique », p. 143.

125. BnF, ms fr. 20893, fol. 170v.

du moins d'après le corpus réuni, une représentation explicite de la Trinité sous la forme d'un trône de grâce (Dieu le Père orné d'une tiare pontificale à triple couronne sur son trône, derrière le Christ en croix qu'il soutient, au-dessus de la tête duquel se trouve une colombe, symbole du Saint-Esprit – la colombe est toutefois difficile à percevoir sur les empreintes et dessins de sceaux), au-dessus de l'abbé crossé en prière, entre deux écus : l'un revêtu des trois mitres – armes de l'abbaye de Fécamp jusqu'à la Révolution – symbolisant la juridiction de l'abbé sur Saint-Taurin d'Évreux, Notre-Dame de Bernay et Sainte-Berthe de Blangy – mais peut-être également la Trinité –, et l'autre à la fasce, très probablement les armoiries familiales de l'abbé, dont la présence accentue la personnalisation du sceau dans un contexte d'émergence de l'individu. Le petit sceau représente quant à lui, en 1373, dans un trilobe, un écu à la fasce, à la crosse en pal brochante, supporté par deux lions<sup>126</sup>. Notons que les formules de corroboration trahissent cette évolution dès cette époque, en évoquant, parfois, le « grant scel »<sup>127</sup>, ce qui suppose, logiquement un petit sceau. En ce qui concerne le trône de grâce, cette « Trinité de pitié »<sup>128</sup> de type vertical, représentation du « père assis sur son trône qui soutient la croix du Fils crucifié cependant que le Saint-Esprit qui s'est envolé de la bouche de l'Éternel s'appuie sur le sommet de la croix »<sup>129</sup>, il faut noter qu'au XIV<sup>e</sup> siècle c'est sous cette forme qu'on représente le plus souvent la Trinité. On retrouve cette représentation sur les sceaux de certains successeurs de Philippe du Fossé, Gilles de Duremort (1422-1444)<sup>130</sup> et Jean de La Haule (1444-1467) (*fig. 15*)<sup>131</sup>, mais également sur le sceau du bailliage de l'abbaye de Fécamp d'au moins 1374 à 1456 (*fig. 16*)<sup>132</sup>. Par ailleurs, on ne peut ici passer sous silence la statue du début XVI<sup>e</sup> de la Trinité qui se trouvait jadis dans l'église paroissiale d'Atmesnil (*fig. 14*), dépendant de la Trinité de Fécamp. La parenté iconographique est frappante entre cette statue étudiée par Jean Le Povremoyne<sup>133</sup> et les sceaux mentionnés ci-dessus, en dehors de l'aspect de la tiare, à la partie centrale conique sur la statue.

C'est également sous l'abbatiat de Philippe du Fossé que le nom de famille ou patronyme de l'abbé s'introduit dans la légende<sup>134</sup>. Comme on a pu le constater ci-dessus, le second tiers du XIV<sup>e</sup> siècle est également marqué par l'apparition des armoiries dans les sceaux de la Trinité et de ses abbés. Ainsi, sous Jean de La Grange (1355-1372), l'abbé dispose, pour la première fois, à la fois d'un grand sceau sur lequel il est probablement représenté au-dessus de deux écus, l'un aux armes de l'abbaye (3 mitres) et l'autre aux siennes<sup>135</sup>, et d'un petit sceau rond armorié sur lequel figure un écu portant une crosse accompagnée de merlettes au franc canton d'hermines, timbré de la Vierge et supporté par deux personnages, dans un quadrilobe<sup>136</sup>. Les sceaux de ses successeurs recensés par Demay sont tous, pour partie, armoriés<sup>137</sup>. Enfin, signalons qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au plus tard, on rencontre l'abbé de Fécamp validant un acte non seulement de son sceau mais

126. AD Seine-Maritime, 7 H 623 (acte de juillet 1379), et Paris, BnF, ms fr. 20893, fol. 169-v. À la BnF, le dessin du grand sceau se trouve sous un acte de 1376, celui du petit sceau sous un acte de 1373. Il est certes possible que Philippe du Fossé ait changé de matrice de sceau en cours d'abbatiat, et dans ce cas il serait malvenu de parler de petit sceau et de grand sceau, mais cela est peu probable dans la mesure où, comme nous l'indiquons ci-dessus, on trouve l'expression « grant scel » dans un acte de cet abbé. Signalons par ailleurs que le petit sceau est très proche, hormis la légende, du sceau du même abbé recensé par Demay (AN, Sc/N/2789).

127. AD Seine-Maritime, 7 H 43, acte du 6 décembre 1378.

128. « L'image du Christ souffrant, cette image que les derniers siècles du Moyen-Âge ont tant aimée, entre dans les représentations dont les étapes sont fixées depuis longtemps comme celle de la Trinité. Le Christ de Pitié s'unit au Père et forme avec la Colombe une « Trinité de Pitié » », a écrit Adei'heid Heimann, « L'iconographie de la Trinité. I : Une formule byzantine et son développement en Occident », *Art chrétien*, oct. 1934, p. 49.

129. J. Le Povremoyne, « La Trinité d'Atmesnil », dans *L'abbaye bénédictine de Fécamp, ouvrage scientifique du XIII<sup>e</sup> centenaire, 658-1958*, Fécamp, 1961, t. 3, p. 227.

130. BnF, ms fr. 20893, fol. 170-v.

131. AD Seine-Maritime, 7 H 2147.

132. AD Seine-Maritime, 7 H 443, 542, 625, 626, 806, 808, 825, 910, 1090, et 1093.

133. Le Povremoyne, « La Trinité d'Atmesnil » (citée *supra*, n. 129), p. 223-231.

134. Voir Gandilhon, *Berry*, p. XLI : les abbés emploient d'abord des sceaux anonymes, avec des légendes du type *Sigillum abbatii loci regii*. Ils font ensuite figurer leur prénom, puis leur nom de famille à partir du XIV<sup>e</sup> siècle.

135. AD Seine-Maritime, 7 H 950, acte de 1366, empreinte très fragmentaire.

136. Demay, *Clairambault*, t. 1, n° 3544.

137. AN, Sc/N/2789 à 2794.



également de son seing manuel orné d'une ruche<sup>138</sup>. Il s'agit là très probablement d'une influence du notariat et de l'aboutissement d'un long processus, après la phase intermédiaire des actes d'abbé « notariés »<sup>139</sup>.



**Fig. 14.** Représentation du trône de grâce sur le sceau de Philippe du Fossé (BnF, ms. fr. 20893, fol. 170v - Cliché M. Bloche) et à la Trinité d'Atmesnil (d'après J. Le Povremoyne, « La Trinité d'Atmesnil », cité *supra*, n. 129)



**Fig. 15.** Le trône de grâce sur les sceaux des abbés Gilles de Duremort et Jean de La Haule  
 Ø 30 mm - BnF, ms. fr. 20893, fol. 170-v, et AD Seine-Maritime, 7 H 2147 - Clichés M. Bloche  
 et Véronique Hénon-AD Seine-Maritime

138. Par exemple AD Seine-Maritime, 7 H 43, acte de Pierre II Servoise de 1388 : *Datum Fiscampi sub signo manuali et sigillo [...]*. Autre exemple, plus tardif, deux actes de juillet et août 1439 de l'abbé Gilles de Duremort : « scellé ceste quittance de notre scel et signée de notre saing manuel » et « en tesmoing de ce nous avons signé ces présentes de notre seing manuel et scellées de notre scel » (Paris, BnF, ms fr. 20893, fol. 170-v).

139. Les actes d'abbé que nous qualifions ici de « notariés » sont revêtus à la fois du sceau de l'abbé et du seing manuel d'un notaire apostolique et impérial. Par exemple dans un acte de 1320, on trouve l'annonce du sceau de l'abbé et du seing manuel du notaire, à la fois dans une formule classique de corroboration (*In quorum omnium testimonium presentes litteras seu presens instrumentum publicum scribi et publicari mandavimus per notarium publicum infrascriptum et signo suo solito signari nostrique sigilli appensione muniri*) et dans la formule de souscription du notaire, hors teneur.



**Fig. 16.** Le trône de grâce sur un sceau détaché du bailliage de la Trinité, s. d.  
h. env 33 mm - AD Seine-Maritime, 7 H 825 - Cliché Véronique Hénon-AD Seine-Maritime

Enfin, esquissons quelques considérations d'ordre diplomatique<sup>140</sup> pour l'ensemble de la période. Les modes de scellement sont des plus variés - avec cependant une suprématie de la double queue de parchemin comme mode d'attache des sceaux dans près de deux tiers des cas. Par ailleurs, on ne distingue pour l'instant dans les usages fécampois aucune typologie associant tel type d'acte à tel type de scellement ; nous constatons seulement que, pour les actes scellés sur cordelettes de chanvre ou lacs de soie, la cire verte, dans les quelques originaux conservés<sup>141</sup>, est toujours de rigueur. En ce qui concerne les légendes des sceaux, elles sont souvent très proche des formules de suscriptions, au point parfois d'y être identiques<sup>142</sup>. En outre, la langue française ne fait irruption dans les légendes de sceaux que très tardivement. Ainsi, dans aucun des sceaux recensés, y compris ceux postérieurs à Robert de Putot, on ne rencontre de légende en français. La première attestation d'une légende intégralement en vulgaire connue à l'heure actuelle dans les sceaux de la Trinité est postérieure au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>143</sup>. S'agissant de la couleur de la cire, les sceaux du convent sont en cire verte, sauf sous Henri de Sully (cire naturelle), et tous les sceaux d'abbé sont en cire verte ou naturelle jusqu'à la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> semble-t-il. La plus ancienne empreinte de sceau d'abbé de Fécamp connue en cire rouge, fragmentaire, est celle d'Estold (1390-1422)<sup>144</sup> ; une empreinte de 1461 de son successeur indirect Jean (1444-1467) est également en cire rouge<sup>145</sup>. Enfin, jamais au cours de la période il n'y a eu d'après le corpus constitué d'inscriptions sur les queues de parchemin ; cela se rencontre plus tardivement sur les queues des sceaux de l'abbé et du convent, au bas d'un acte de 1366 de l'abbé Jean de La Grange<sup>146</sup> : les queues de parchemin, y compris les parties qui étaient recouvertes de cire autrefois, y sont recouvertes de formules de notification reprises de l'acte et légèrement modifiées : *Notum facimus nos abbas predictus [...] [u]tendo jure communi facimus*, sur la queue du sceau du convent ; *Notum facimus nos abbas [...] conventus predictus [...]*, sur la queue du sceau de l'abbé (entre crochets droits : mots sous la cire).

140. Pour plus de détails sur les questions diplomatiques, se reporter à notre étude « Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp, XII<sup>e</sup>-début du XIV<sup>e</sup> siècle » (citée, *supra*, n. 1), p. 56-60.

141. AN, J 211, n° 1 et 3, et L 780 n° 58 et 61.

142. AD Seine-Maritime, Cartulaire B de Fécamp, 7 H 9, fol. 124v-126. La suscription de cet acte de 1306, hormis la langue, reprend mot pour mot le texte de la légende du sceau de Thomas de Saint-Benoît.

143. Palais Bénédictine, Fécamp, matrice en cuivre jaune du sceau du convent (sous vitrine), dont l'authenticité serait à approfondir.

144. AD Seine-Maritime, 7 H 950.

145. AD Seine-Maritime, 7 H 2147.

146. AD Seine-Maritime, 7 H 950.

## CONCLUSIONS

Au terme de ce siècle et demi de sigillographie fécampoise, il apparaît que les sceaux de la Trinité ne sortent pas outre-mesure du lot commun des sceaux monastiques des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, à l'exception notable de l'emploi périodique du type épiscopal – position assise (jusqu'à Guillaume Vaspail inclus, soit pendant près d'un siècle, ce qui est rare), port de la mitre et geste de bénédiction notamment, ces deux derniers éléments étant associés avec Robert de Putot – et de celui des intailles antiques. Il serait tentant de penser que seuls les abbés et abbayes de Normandie les plus prestigieuses auraient usé de telles pierres précieuses en contre-sceaux : Saint-Etienne de Caen, Jumièges, Fécamp, etc. Il s'avère que ce n'est pas du tout le cas. En effet, les abbés de Saint-Taurin d'Évreux, Saint-Pierre-sur-Dives, Saint-Martin de Sées, Saint-Etienne de Fontenay, Notre-Dame de Lyre, Saint-Pierre de Préaux, Montmorel<sup>147</sup>, etc. en usèrent également, tandis que ceux du Mont-Saint-Michel, de Saint-Ouen de Rouen et d'autres grands établissements monastiques ne sont pas réputés en avoir usé. Toutefois, si l'on s'en tient au répertoire des pierres gravées employées dans les sceaux, réalisé par Germain Demay en 1877<sup>148</sup>, certes incomplet mais qui fournit une bonne base, il apparaît que seule une dizaine d'abbayes et abbés ont usé d'intailles en contre-sceaux dans la Normandie médiévale, ce qui est relativement peu comparé à la bonne centaine d'établissements monastiques que comptait alors la province ecclésiastique. Les sceaux et contre-sceaux issus de réemplois d'intailles, antiques ou non, étaient donc relativement rares. Par ailleurs, l'usage des intailles réemployées en sceau ou en contre-sceau semble avoir duré beaucoup plus longtemps à la Trinité de Fécamp que dans les autres abbayes où il a été repéré – à l'exception de l'abbaye de Montmorel où des réemplois sont attestés aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>149</sup> – dans la mesure où le contre-sceau du convent est encore issu d'intailles en 1265 et 1366. Outre cette longévité importante des intailles à Fécamp, il est possible également que l'abbaye de la Trinité ait été la première parmi les établissements monastiques de Normandie à user d'intailles pour ses contre-sceaux, dès 1205 comme nous l'avons vu. En ce tout début de XIII<sup>e</sup> siècle, en Normandie, presque personne n'usait alors d'intailles en contre-sceaux, à l'exception de quelques grands prélats normands (archevêque de Rouen, évêques de Bayeux, Coutances, Avranches) et de la famille bourgeoise Le Gros à Rouen, qui accéda à la tête de la municipalité à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Peut-être l'abbé Raoul d'Argences (1190-1219) a-t-il voulu ainsi imiter l'archevêque de Rouen ou d'autres évêques normands qui usaient de cette pratique depuis les années 1150, ou bien de grands abbés comme celui de Saint-Denis qui usait d'une intaille en contre-sceau depuis 1196 au moins<sup>150</sup>. Il fut en tout cas vite imité, volontairement ou non – il faut tenir compte des lacunes du corpus –, par l'abbé de Saint-Taurin d'Évreux (abbaye liée à Fécamp) dès 1207 au moins, puis par d'autres abbés dont celui de Jumièges en 1217.

En se basant exclusivement sur ledit répertoire des pierres gravées employées dans les sceaux réalisé par Germain Demay, voici quelques données sur l'usage des intailles en sceaux et surtout contre-sceaux dans la Normandie médiévale, afin de mieux resituer la pratique fécampoise : il y aurait eu une soixantaine de réemplois d'intailles antiques dont environ deux tiers par des ecclésiastiques – et dans cet ensemble une vingtaine par des abbés, soit un tiers du total – et un tiers par des chevaliers ainsi que, dans une moindre mesure, des bourgeois. Les abbés sont donc la catégorie sociale qui a le plus usé de cette pratique, du début du XIII<sup>e</sup> siècle à 1350 environ. En ce qui concerne la périodicité, on relève une bonne douzaine d'intailles réemployées en contre-sceaux au XII<sup>e</sup> siècle, puis un phénomène d'accélération à partir de 1210 avec 6 réemplois durant la décennie 1210-1220, mais c'est pendant la décennie 1220-1230 que l'on a le plus usé d'intailles en réemploi (10 dont 5 par des chevaliers et notables, 2 par des bourgeois et 2 par des abbés). Après 1230, il y a un ralentissement certain mais le XIII<sup>e</sup> siècle connaît encore de nombreux réemplois – la plupart du temps par des ecclésiastiques (12 sur 19, dont 9 par des abbés) –, notamment durant la décennie 1280-1290, qui voit 5 réemplois. La pratique, pour le Moyen Âge, dure jusqu'à la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Durant ce dernier siècle ce ne sont que des ecclésiastiques – archevêque, officialités, curés – qui usent d'intailles. La période 1210-1230 est donc celle où l'on réemploie le plus les intailles : plus du quart des réemplois médiévaux sont réalisés durant ces 20

147. Demay, « Des pierres gravées », n° 15, 154, 184, 239, 143, 98, 150, 186.

148. *Ibid.*

149. *Ibid.*, n° 98, 150 et 186.

150. *Ibid.*, n° 236.

années, un tiers de ce quart correspondant à des réemplois par des abbés<sup>151</sup>.

Il serait bon enfin de savoir si les prieurs et autres officiers claustraux de l'abbaye (pitanciers, chambriers, etc.) disposèrent de leur propre sceau<sup>152</sup>, et d'étudier les sceaux des officiaux, archidiaques<sup>153</sup>, sénéchaux, sous-sénéchaux, baillis et autres vicomtes<sup>154</sup> de l'abbaye, afin d'avoir une vision plus globale des sceaux de la Trinité. De même, il serait bon d'essayer de constituer un corpus des sceaux des prieurés et abbayes dans la mouvance de Fécamp afin de déceler d'éventuelles influences. Pour les prieurés normands, nous avons connaissance d'une matrice en bronze ogivale – 39×29 mm –, probablement du XIII<sup>e</sup> siècle, du prieuré de Saint-Gervais de Rouen, donné à l'abbaye par Richard II en 1025, mais nous ne la connaissons que par des photographies car cette matrice, qui était en possession d'un antiquaire parisien, a été échangée par cet antiquaire avec un marchand qui depuis l'a revendue à un collectionneur<sup>155</sup>. Nous en avons donc perdu la trace. Reste que le motif de cette matrice, à supposer qu'elle soit authentique, est très intéressant : il s'agit d'une créature chimérique représentant un quadrupède à tête humaine cornue et barbe en pointe, et la légende en est / ✠ S'. Q (?) PRIORIS : S(an)C(t)I GERVASII /. Douët d'Arcq avait également recensé un sceau du XII<sup>e</sup> siècle du prieuré fécampois Saint-Georges de Mantes-la-Jolie, mais on n'y distingue plus qu'un personnage non identifié vu de face et la légende est détruite<sup>156</sup>. De même, dans un document manuscrit intitulé « Liste des sceaux moulés par Mr Demay en 1866 » (AD Seine-Maritime, IAN 94), est mentionnée sous le n° 15380 une matrice du XV<sup>e</sup> siècle du scel aux obligations du prieuré de Saint-Gabriel de Brécy, alors dans la collection privée Lormier, mais nous en avons malheureusement perdu la trace et aucune description n'en est donnée. Enfin, la question de savoir quel rôle précisément les sceaux de l'abbé et du convent ont pu jouer dans la juridiction gracieuse de l'abbaye avant qu'il n'existe, au moins à partir de la fin du Moyen Âge<sup>157</sup>, des sceaux aux obligations dans les différentes sénéchaussées de l'abbaye, mérite d'être approfondie<sup>158</sup>, de même que la question de l'existence d'éventuels sceaux aux causes pour la juridiction contentieuse. En bref, il nous faut désormais tenter d'étoffer les corpus de sceaux et d'actes d'abbés et du convent ainsi que de ses officiers constitués pour la présente étude, sur la période présentement étudiée mais aussi pour les siècles suivants, afin d'en élargir le champ et d'infirmier ou confirmer les tendances entrevues.

151. Cette question a été approfondie et mise à jour depuis dans M. Bloche, « Les réemplois d'intailles antiques en sceaux et contre-sceaux dans le diocèse de Rouen et plus largement en Normandie au Moyen Âge », dans *Sur les pas de Lanfranc...* (cité *supra*, n. 78), p. 535-546. Voir également M. Bloche, « Les réemplois d'intailles antiques en sceaux et contre-sceaux », dans M. Bloche, C. Dorion-Peyronnet et V. Maroteaux (dir.), *Empreintes du passé. 6000 ans de sceaux* [Exposition], Rouen, 2015, p. 222-223.

152. Les prieurs eurent peut-être leur propre sceau dès la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, dans le cartulaire A de Fécamp (BM Rouen, ms 1207, fol. 35<sup>bis</sup>), un acte du prier de Fécamp (*J' humilis prior Fiscannensis et ejusdem loci conventus*), de 1243, comporte la formule de corroboration suivante : *In hujus autem rei testimonium et munimine presentibus litteris sigillum nostrum dignum duximus apponendum*. Il est probable que le sceau évoqué soit celui du convent, mais possible toutefois qu'il soit celui du prier.

153. Au sujet des archidiaques de l'abbaye, voir G. Combalbert, *Gouverner l'Église : évêques et paroisses dans la province ecclésiastique de Rouen (v. 1050-v. 1280)*, thèse, Histoire, dir. V. Gazeau, univ. Caen-Basse-Normandie, 2009, p. 283, n. 71, et p. 476-477.

154. Voir notamment AN, Sc/N/2949 à 2959.

155. Je remercie ici vivement Fabian de Montjoye, archiviste-paléographe antiquaire de la rue Saint-Honoré (Paris) et ancien possesseur de cette matrice, de m'avoir fourni ces renseignements. Selon lui, avec toute la prudence de rigueur, il pourrait s'agir d'une tête de rabbin sur un corps de cochon, ce qui en ferait potentiellement une représentation antijudaique satirique.

156. AN, Sc/D/9438.

157. Voir AN, Sc/N/2957. Par ailleurs, plusieurs sceaux de la juridiction gracieuse de l'abbaye de Fécamp à la fin du Moyen Âge sont décrits et dessinés par A.-Th. Barabé, *Recherches historiques sur le tabellionage royal, principalement en Normandie, et sur les divers modes de contracter à l'époque du Moyen Âge d'après de nombreuses pièces manuscrites, et sigillographie normande en XXIV planches (183 sceaux), avec fac-similé d'une belle charte ducal du XI<sup>e</sup> siècle commentée par dom Tassin en 1758 en deux lettres inédites*, Rouen, 1863, planche XVI, n° 6, p. 352 (sceau des obligations du bailliage de Fécamp le 14 déc. 1493, représentant la Trinité, à savoir Dieu, le Christ, et le Saint Esprit figuré sous la forme d'une colombe au sommet de la croix ; à ce sujet, Barabé rappelle justement que la croix est le vocable de la principale paroisse de Fécamp, Sainte-Croix), mais également planche XIX n° 1, p. 385, planche XX n° 4 p. 398. Un sceau aux obligations de la terre fécampoise de Saint-Gervais de Rouen, de 1449, est enfin conservé aux AD Seine-Maritime, sous la cote 7 H 1931, figurant une crosse accompagnée de trois mitres.

158. Je remercie vivement Jean-Luc Chassel pour son soutien, ainsi qu'Olivier Guyotjeannin, Dominique Hollard, Philippe Plagnieux et Christophe Maneuvrier pour leurs conseils, et enfin Marie Blaise-Groult pour les vérifications effectuées dans les fonds des Archives départementales de la Seine-Maritime.

## ANNEXES

**A. Liste des abbés de Fécamp**

Pour la période 1001-1219, nous reprenons ici les dates que donne Véronique Gazeau, *Normannia monastica (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, t. 2, *Prosopographie des abbés bénédictins*, Caen, 2007 (Publications du CRAHM), p. 101-124. Pour la période suivante jusqu'en 1270, nous reprenons celles de Fabien Paquet, *Hommes du roi et seigneurs : les abbés de la Normandie royale. Étude dans le diocèse de Rouen au XIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de Master, université Caen-Basse-Normandie, dir. Véronique Gazeau et Sylvain Gougouenheim, 2011, « *Annexe 1 : prosopographie des abbés de la Normandie royale (1204-1270)* », p. 16-21<sup>159</sup>. Pour la suite, nous reprenons celles de Louis Sandret, *L'ancienne Église de France, ou état des archevêchés et évêchés de France avant la constitution civile du clergé de 1790 [...]*, Paris, 1866, p. 43-44).

Guillaume I <sup>er</sup> de Volpiano :	1001-1028
Jean I <sup>er</sup> de Ravenne :	1028-1078, le 22 février
Guillaume II de Rots :	1078, après le 28 février-1107, le 26 mars
Roger de Bayeux :	1107, le 21 décembre-1139, le 22 mars
Henri de Sully :	1140, mars-1187, le 10 janvier
Raoul d'Argences :	1189/1190-1219, le 6 septembre
Aicard/Achard [d'Argences] :	1219-1222
Richard I <sup>er</sup> Morin :	1222-1227
Guillaume III Vaspail :	1227-1260
Richard II de Treigos :	1260-1286
Guillaume IV de Putot :	1286-1297
Thomas de Saint-Benoît :	1297-1308
Robert de Putot :	1308-1326

**B. Corpus des sceaux des abbés et du convent de Fécamp jusqu'en 1326**

La définition des matières (soie, chanvre, etc.) des cordelettes de tissu sur lesquelles sont apposés les sceaux a été effectuée à vue, et non avec un binoculaire. Par ailleurs, en ce qui concerne les légendes des sceaux, les passages en minuscules en italique entre parenthèses correspondent au développement des abréviations, et les passages entre crochets correspondent à des passages lacunaires restitués.

Rappel : la cote de moulage de sceaux AN, Sc/D/ (suivie du numéro d'ordre) renvoie en même temps à l'inventaire descriptif de Douët d'Arcq, *Collection de sceaux* ; de même AN, Sc/N/ renvoie également à l'inventaire de Demay, *Normandie*.

**Henri de Sully**

● AN, J 211, n° 4 : sceau du convent et sceau de l'abbé, en cire naturelle (?), sur doubles queues de parchemin (1180-1187).

*Convent (fig. 3)*

*Sceau (Type A)* – Rond (Ø 61 mm) – Le Christ, vu de face, en buste, auréolé d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite et tenant un livre ouvert de la main gauche – Légende depuis le bas : / ✠.SIGILLVM [. S(an)C(t)E / TR]INITATIS. / – Pas de contre-sceau.

*Abbé (fig. 3)*

*Sceau (Type B)* – Légèrement ogival (75×53 mm) – Abbé assis sur un trône en forme de banc, tête nue, vu de face, tenant sa crosse de la main droite, et de la gauche un livre ouvert – / [✠] SIGILLVM [... ..]E TRINIT(atis) . FISCAM(nensis) / – Pas de contre-sceau.

Moulage : AN, Sc/D/8704.

159. Travail remplacé depuis par sa thèse : *Des crosses et des couronnes : pouvoirs abbatiaux et pouvoirs royaux dans le diocèse de Rouen (fin du XI<sup>e</sup>-milieu du XV<sup>e</sup> siècle)*, université Caen-Normandie, 2018, dir. Véronique Gazeau.

### Raoul d'Argences

- AN, J 211, n° 1 : sceau et contre-sceau du convent et sceau et contre-sceau de l'abbé, en cire verte, sur cordelettes de chanvre bicolores (janvier 1205 n.st.).

#### Convent (*fig. 4*)

*Sceau (Type A, comme ci-dessus) – /✠. SIGILLVM . S(an)C(t)E / TRINITATIS./.*

*Contre-sceau (Type 1) – ovale (22×27 mm) ; Intaille : félin, entre deux arbres – / + OMNIA . CVM CONSILIO FAC . ET POST FATVM ./.*

Moulages : AN, Sc/D/8220-8220<sup>bis</sup> ; contre-sceau décrit par Demay, « Des pierres gravées », n° 219.

#### Abbé (*fig. 5*)

*Sceau (Type C) – Ogival (70×45 mm) – Abbé assis, tête nue, vu de face, tenant sa crosse de la main droite, et de la gauche un livre ouvert – /✠ : SIGILL. [RADVLFI : ABBATIS S(an)C(t)E . T]RINITATIS : FISCAMNI : ./.*

*Contre-sceau (Type 1, comme ci-dessus).*

- AN, J 211, n° 3 : sceau de l'abbé, puis sceau du convent, en cire verte, sur rubans de soie verte (1211 a.st.).

#### Abbé

*Sceau (Type C, comme ci-dessus) – / ✠ : SIGILL. RADVLFI : ABBATI[S] [S](an)C(t)E . TRINITATIS : FISCAMNI : /*

*Contre-sceau (Type 1, comme ci-dessus).*

Moulages : AN, Sc/D/8705-8705<sup>bis</sup>.

#### Convent (*fig. 6*)

*Sceau (Type A, comme ci-dessus) – / ✠. SIGILLVM . S(an)C(t)E TRINITATIS. ./.*

*Contre-sceau (Type 2) – Intaille : Omphale portant la massue d'Hercule et la peau du lion de Némée – / ✠ SECRE[TVM] RADVLFI BABATI[S FISC]AN(ensis) ./.*

Moulage du contre-sceau : AN, Sc/D/8220<sup>ter</sup> ; décrit par Demay, « Des pierres gravées », n° 161.

- AN, L 780 (anciennement L 1200), n° 58 : sceau de l'abbé puis sceau du convent, en cire verte sur lacs de soie rouge (1218 a.st.).

#### Abbé (*fig. 7*)

*Sceau (Type C, regravé) – Provient de la même matrice que précédemment, mais regravée : une mitre basse semble avoir été ajoutée sur la tête de l'abbé – / ✠ : S[IGILL. RADVLFI :] ABBATIS [S(an)C(t)E . TRINITA]TIS : FISCAMNI : ./.*

*Contre-sceau (Type 1, comme ci-dessus).*

#### Convent

*Sceau (Type A, comme ci-dessus) – / [✠. SIGILL]VM . S(an)C(t)E TRINITATIS. ./.*

*Contre-sceau (Type 2, comme ci-dessus) – / ✠ S[EC]RETVM [RAD]VLFI BABATI[S] FISCAN ./.*

**Achard [d'Argences] et Guillaume Morin : pas de sceau retrouvé à ce jour.**

### Guillaume III Vaspail

- AN, L 780 (anciennement L 1200), n° 61 : sceau et contre-sceau de l'abbé (janvier 1232 n.st.), en cire verte, sur lacs de soie tricolores (vert, rouge et jaune) (*fig. 8*).

*Sceau de l'abbé (Type D) – Ogival (65×42 mm) – Abbé assis, tête nue, vu de face, tenant sa crosse de la main gauche, et de la droite un livre ouvert ; au-dessus de sa tête se trouve un croissant de lune, et sans doute un autre au-dessus du livre – / ✠ WILLELMVS DEI GRACIA ABBAS FISCANNI ./.*

*Contre-sceau de l'abbé (Type 3) – Ogival (38×28 mm) – Un Agnus Dei devant une hampe se terminant en croix et en barre de laquelle pend l'étendard de la résurrection – / ✠ AGNVS DEI MISERERE NOB(is) ./.*

Moulages : AN, Sc/D/8706-8706<sup>bis</sup>.

**Richard II de Treigos**

- AD Seine-Maritime, 52 H 65 : sceau et contre-sceau de l'abbé, en cire brune, sur double queue de parchemin (juin 1263).

*Sceau de l'abbé (Type E)* – Ogival (fragment 40×25 mm) – Une partie de la chasuble de l'abbé debout – / [... ..]GR(ati)A : A[... ..] / (sans doute pour / ✠ RICARDVS DEI GR(ati)A ABBAS FISCANNI /.

*Contre-sceau de l'abbé (Type 4)* – Ogival (h. 36 mm) – Partie inférieure de la chasuble de l'abbé à genoux – / ✠ CONTRA [...] ABB]AT[IS . FISCANNI] /.

- AD Seine-Maritime, 7 H 909 : sceau et contre-sceau de l'abbé, puis sceau du convent, en cire verte, sur doubles queues de parchemin (juin 1265).

*Abbé (fig. 9)*

*Sceau (Type E, comme ci-dessus)*, fragment – Légende détruite.

*Contre-sceau (Type 4, comme ci-dessus)*, fragment – Sous un arc trilobé, l'abbé à genoux, tête nue, avec sa crosse – / ✠ CONTRA [...] ABBATIS . F[ISCANNI] /.

*Convent (fig. 10)*

*Sceau (Type A, comme ci-dessus)*, fragment.

*Contre-sceau (Type 5)* – Ovale (h. 19 mm) – Intaille : Minerve (?) casquée, avec cimier, buste tourné vers la droite – / + S' [...] /

- AN, J 462, n° 27/42 : sceau et contre-sceau de l'abbé, en cire brune, sur simple queue de parchemin (1270).

*Sceau de l'abbé (Type E, comme ci-dessus)*, fragment – Ogival (35×22 mm) – Une partie de la chasuble de l'abbé, et un livre dans les mains de l'abbé – Légende détruite.

*Contre-sceau de l'abbé (Type 4, comme ci-dessus)*, fragment – Ogival – Au-dessus d'un arc trilobé, le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean à mi-corps ; au-dessous, l'abbé à genoux, tête nue, avec sa crosse – / ✠ CONTRA [...] ABBATIS . FISCANNI] /.

Moulages : AN, Sc/D/8707-8707<sup>bis</sup>.

- Jadis aux AD Manche, fonds de l'abbaye de la Trinité de Caen : contre-sceau de l'abbé (octobre 1270)

*Contre-sceau de l'abbé (Type 4, comme ci-dessus)*, fragment – Ogival (h. 42 mm) – Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean – / ✠ CONTRA [...] ABBATIS . FIS]CANNI /.

Moulage : AN, Sc/N/2787.

**Guillaume IV de Putot** : *pas de sceau retrouvé à ce jour.*

**Thomas de Saint-Benoît**

- BnF, ms lat. 5424, p. 97 (dessin) : sceau et contre-sceau de l'abbé « en cire verte sur lacs de parchemin » (16 avril 1306) (*fig. 11*).

*Sceau de l'abbé (Type F)* – Ogival (dimensions non restituables) – Dans une niche gothique, l'abbé debout, tête nue, la crosse dans la main droite et un livre fermé dans la main gauche – / ✠ S' FR(atr)IS . TH(om)E : DEI : GR(ati)A : ABBATIS : FISCANENSIS : /.

*Contre-sceau de l'abbé (Type 6)* – Rond (dimensions non restituables) – Le Christ assis sur un trône, nimbé, un globe surmonté d'une croix dans la main gauche, bénissant de la main droite – / ✠ SECRETIS : FR(atr)IS : TH(om)E : ABB(at)IS : FISCANENSIS : /

**Robert de Putot**

- Jadis aux AD Seine-Maritime, 7 H 1130 : sceau et contre-sceau de l'abbé (juillet 1320) (*fig. 13*).

*Sceau de l'abbé (Type G)* – Ogival (h. env. 52 mm) – Dans une niche gothique, l'abbé debout, mitré, croisé, bénissant, les pieds sur un dragon – / [✠ ...] FR(at)IS : ROB[ERTI AB]B(at)IS : FISCANEN(sis) /.

*Contre-sceau de l'abbé (Type 7)* – Rond (Ø 23 mm) – Le Christ assis sur un trône, nimbé du nimbe crucifère, un globe surmonté d'une croix dans la main gauche, bénissant de la main droite, sous un dais d'architecture – / ✠ CONTRA S' ABB(at)IS . FISCANEN(sis) /.

Moulages : AN, Sc/N/2788-2788<sup>bis</sup>.



**Fig 17.** *Sceau du convent détaché, sans date (type du XV<sup>e</sup> siècle, voir ci-dessus fig 12)*  
Agrandissement (h. 54 mm) - Collection de sceaux du Musée des antiquités de Rouen déposée  
aux AD Seine-Maritime, inv. 2011.0.498 – Cliché Marie Groult-AD Seine-Maritime